régionyon

SCHEMA DIRECTEUR INTERCOMMUNAL
TERRE SAINTE

INTRODUCTION 5
LE CONCEPT ET LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT 17
LA HIÉRARCHIE DU DÉVELOPPEMENT ET LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT 26
LES MOBILITÉS 45
LES PATRIMOINES 58
LA MISE EN ŒUVRE 81

Bogis-Bossey
Chavannes-de-Bogis
Chavannes-des-Bois
Commugny
Coppet
Founex
Mies
Tannay

canton de vaud

régionyon

SCHEMA DIRECTEUR DE TERRE SAINTE
Un territoire vivant

Approuvé par les partenaires en février 2012

Comité de pilotage
Raymonde Schoch, présidente du COPIL, Commune de Commugny
Philippe Schirato, Georges Binz, Commune de Founex
Bertrand Bory, Commune de Tannay
Pierre-Alain Schmidt, Guy Dériaz, Patrice Engelberts, Commune de Mies
Luc Henriod, Roger Maturo, Commune de Chavannes-des-Bois
Véronique Breda, Jean Oberhansli, Commune de Bogis-Bossey
Gérard Produit, Pierre-André Romanens Commune de Coppet
Pierre Stampfli, Commune de Chavannes-de-Bogis
Federico Molina, Service de la mobilité du Canton de Vaud
Philippe Gmür, Christian Exquis, Service du développement territorial du Canton de Vaud
Patrick Freudiger, Conseil régional du district de Nyon

Urbaniste conseil
Xavier Fischer, bureau Fischer et Montavon

Groupe technique
Pascale Roulet, Conseil régional du District de Nyon
Ronei Falvino, Service du développement territorial du Canton de Vaud

Thierry Merle, Service de la mobilité du Canton de Vaud

Mandataires
URBS Tribu'architecture, Pascal Amphoux, Transportplan, Benoît Biéler
Fischer et Montavon
In Situ Vivo
Communication SMACX

Le mot de la Présidente

Le Schéma Directeur de Terre Sainte
Au service du renouveau

Syndics, municipaux, conseillers communaux et citoyens, vous tous habitants de Terre Sainte, c'est sur votre territoire que se construit chaque jour votre identité, votre culture, votre histoire. C'est à vous qu'il appartient de perpétuer ces valeurs pour qu'elles vivent dans le futur, c'est à vous qu'il appartient de préserver le bien commun, pour l'avenir de vos enfants.
«L'architecture ne peut sauver le monde, mais elle peut donner le bon exemple ». Alvar Aalto.
Si l'architecture peut donner le bon exemple, l'urbanisme devrait pouvoir y contribuer aussi.
Donner le bon exemple, c'est penser et planifier l'aménagement des infrastructures de notre territoire à long terme. Donner le bon exemple, c'est donner la possibilité aux gens de se connecter entre eux, de connecter les gens aux villages, les villages aux villes, les villes au monde.
Donner le bon exemple, c'est maîtriser les coûts avec une contrepartie et une plus-value réelle pour la population. C'est dessiner des motifs d'urbanisation qui réconcilient les générations, les expériences, les manières de vivre. C'est promouvoir l'urbanisation de nos villages de manière innovante, solidaire et réfléchie. C'est encourager des formes d'habitat qui permettent de développer ou d'initier des modes de vie plus sereins.
Innover, c'est s'inspirer du passé et prévoir l'avenir. C'est retrouver la vie des quartiers, la mixité sociale, c'est raviver le lien social. C'est éviter l'éparpillement des logements dans des villages dortoirs, l'engorgement des routes par les voitures, c'est éviter l'isolement de personnes dans des habitations cachées derrière des murs ou des allées de thuyas.
Soutenir une écologie raisonnable et s'ouvrir au monde, c'est privilégier la construction qui préserve les ressources, l'équilibre de vie et le patrimoine. C'est savoir offrir le travail, les services et les loisirs au plus près des logements. C'est relier ces lieux de travail et de convivialité par des réseaux de transports en commun performants et des dessertes de mobilité douce. C'est revaloriser et faire respecter les milieux naturels et l'agriculture, en y intégrant de manière harmonieuse la pratique des sports et des loisirs.
Réhabiliter la fierté des habitants pour leur région, c'est leur donner la possibilité de trouver un environnement propice à la détente, proche de la nature et en relation directe avec leur cadre de vie.
Pour les autorités de cette région, le Schéma Directeur de Terre Sainte doit leur permettre de lever la tête du quotidien, de sortir du cadre et des stéréotypes, d'exclure le chacun pour soi. Le Schéma Directeur de Terre Sainte doit leur donner l'audace du savoir-faire avec simplicité, de la réflexion, du dialogue, du partage. Ils doivent avoir de l'enthousiasme pour la région et surtout pour préserver l'art de vivre Terre Sainte.

Raymonde Schoch
Syndique de Commugny
Présidente du Comité de pilotage du Schéma Directeur de Terre Sainte
Mars 2011

Avant-propos

Le Schéma directeur de Terre Sainte (SDTS) fédère huit des neuf communes de Terre Sainte : Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coppet, Commugny, Founex, Mies et Tannay. La Commune de Crans-près-Céligny est rattachée au Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise (SDAN).

Un schéma directeur est un instrument d'aménagement du territoire dit "de niveau stratégique". Il fixe une vision du développement territorial à moyen et long terme (horizons 2023 Plan directeur cantonal, 2030 Plan directeur régional et Projet d'agglomération franco-valdo-genevois) sur laquelle les autorités communales, régionales et cantonales s'accordent. Par leur signature, celles-ci s'engagent à promouvoir les principes et mesures qu'il préconise.

Non contraignant pour les tiers, il a valeur de référence entre les autorités. A ce titre, il constitue le fondement des planifications de rang inférieur qui concernent des opérations concrètes (plans locaux, projets spécifiques, programmes particuliers).

L'établissement du SDTS fait suite à l'organisation d'un mandat d'étude parallèle en 2006, à l'issue duquel deux équipes ont été retenues pour développer séparément un schéma directeur intercommunal et un plan localisé de quartier pour la gare de Coppet. L'imbrication des thématiques a demandé une coordination entre les deux processus et un chapitre particulier du SDTS retrace les options de développement de la gare de Coppet, nommée la gare de Terre Sainte.

Ce schéma directeur ne prétend pas être exhaustif et ne traite pas de toutes les thématiques, il s'agit de s'accorder prioritairement sur des principes de développement. Nombre de questions, notamment environnementales et énergétiques sont abordées dans d'autres cadres et coordinations, notamment dans le Plan directeur régional opérationnel.

I. INTRODUCTION 5
1.1 Le contexte 6
1.2 Les tendances 7
1.3 Les atouts 7
1.4 Les enjeux en Terre Sainte 9
1.5 Les échelles de planifications 11

II. LE CONCEPT ET LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT 17
2.1 Le socle géographique 18
2.2 Un concept pour faire évoluer le territoire 20
2.3 Le développement quantitatif 22
2.4 L'organisation du développement 22
2.5 La qualité du développement 24

III. LA HIERARCHIE DU DEVELOPPEMENT ET LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT 26
3.1 La croissance de Terre Sainte 27
3.2 La Gare de Terre Sainte 27
3.3 La polarité autoroutière de Terre Sainte 32
3.4 Les haltes ferroviaires et noyaux villageois 35
3.5 Les rives du lac 37
3.6 Les motifs 40

IV LES MOBILITES 45
4.1 Les transports publics 46
4.2 La mobilité douce 48
4.3 Les transports individuels motorisés 54
4.4 Le management de la mobilité 56

V. LES PATRIMOINES 58
5.1 L'espace construit 59
5.2 L'espace public 60
5.3 L'espace naturel 64

VI. LA MISE EN ŒUVRE 81
6.1 Les chantiers 82
6.2 La gouvernance 83

I. Introduction

1.1 Le contexte
Un bassin de vie

Le développement du District de Nyon, et plus spécifiquement de la Terre Sainte, de par sa position aux portes de Genève, est tout particulièrement imbriqué à l'importance économique d'un tel centre. Il profite de la proximité de ce bassin d'emplois et de services, il a aussi attiré depuis les années 60 des résidents voulant s'installer dans ce cadre paysager de grande qualité, la Terre Sainte est donc la première couronne des établissements hors la ville pour des habitants à la recherche de maisons individuelles avec jardins. L'étalement de ses zones villas s'est par contre accéléré avec la croissance importante de l'arc lémanique et accentué par la forte pression genevoise due à la pénurie de logements.
La position du District est toutefois un peu particulière, frange de l'agglomération franco-valdo-genevoise, il est attiré comme le genevois français par exemple par d'autres satellites (Lausanne, Annecy). Il n'est pas pour autant un territoire interstitiel, il jouit d'un dynamisme économique enviable. Les planifications, comme le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG), qui tentent de regrouper des entités fonctionnelles cohérentes, des bassins de vie, ont pour principales fonctions d'inverser les tendances déséquilibrantes, de réguler la croissance et d'amoindrir les inégalités. Malgré la lenteur des changements, la solidarité entre territoires et la convergence des objectifs à atteindre sont nécessaires pour les initier.

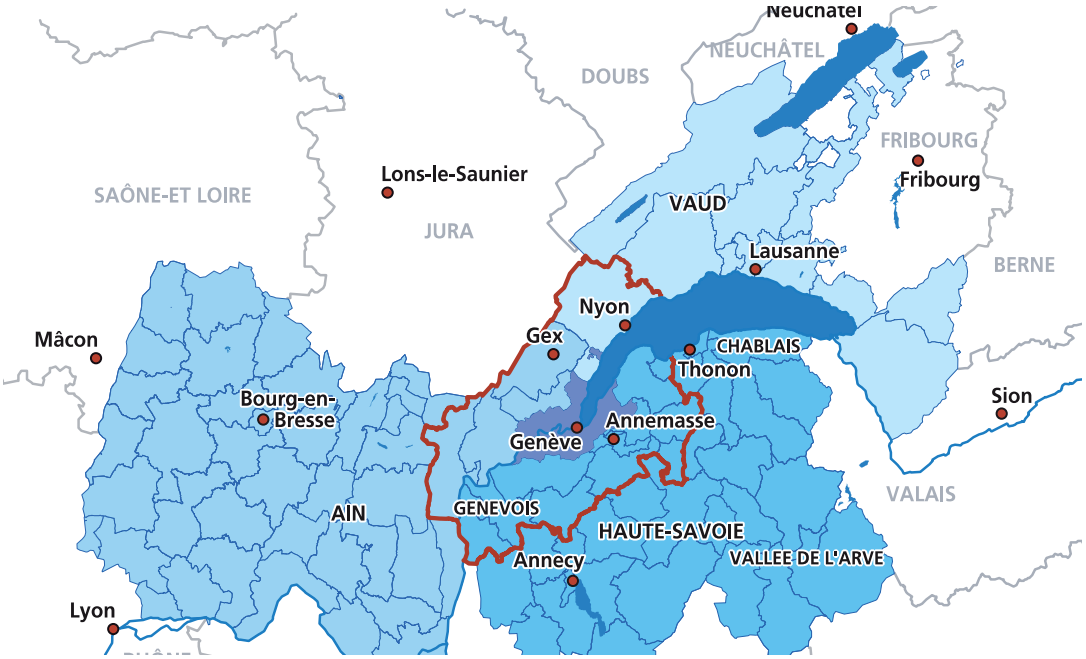

Le bassin de vie de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Les entités administratives et géographiques comprises dans ce bassin de vie sont régies par des planifications dont la valeur et les calendriers sont différents. Une coordination importante des objectifs est en cours.

1.2 Les tendances
Un cercle vicieux à enrayer

L'attractivité de la Terre Sainte et sa proximité avec le cœur de l'agglomération franco-valdo-genevoise génèrent, lentement mais sûrement, des développements d'habitations et d'activités toujours plus importants sur l'ensemble du territoire. Mais l'éparpillement, l'indifférenciation et la prolifération progressive des constructions qui en résultent menacent à terme de réduire à néant les qualités mêmes qui font son attractivité – fonctionnelle, sociale et paysagère.
Trois menaces principales planent sur Terre Sainte, qui risque de devenir alors une simple zone dortoir de Genève :

- **la saturation des réseaux de déplacements,** l'augmentation du trafic et les encombrements chroniques aux heures de pointe rendent bientôt caduque l'extraordinaire facilité d'accès automobile de Terre Sainte, toutes les voiries et tous les villages sont concernés ;
- **la "résidentialisation" du territoire,** la tendance à évoluer vers une mono-affectation résidentielle d'habitations individuelles privées contribue à faire oublier le rôle des espaces publics dans les zones nouvellement construites, et à évacuer les espaces de travail, les commerces ou les services, de lieux anciennement bien vivants. De plus, le prix du foncier exclut les catégories sociales modestes, ce qui appauvrit la diversité socioculturelle ;
- **le "mitage" du territoire et l'indifférenciation du paysage,** l'urbanisation diffuse (habitat individuel, zones artisanales, équipements ponctuels) fait littéralement des trous dans les mailles du paysage qui perd ses qualités différentielles en s'emplissant d'espaces délaissés (sans attrait pour l'habitant ou inexploitables pour l'agriculture)

1.3 Les atouts
Desserte, pôle et paysage

Mais l'évolution récente fait aussi émerger, en plus des qualités propres au territoire, des opportunités que le schéma directeur doit saisir pour énoncer ses enjeux :

- **la présence d'un axe de transport ferré** de première importance dont l'offre en gare de Coppet va considérablement augmenter ces prochaines années, à la demi-heure en direction de Genève et Lausanne pour les RE, au quart d'heure pour le RER franco-valdo-genevois « Coppet-Annemasse » avec la construction du CEVA.
- **les potentiels** de développement stratégique autour de la gare de Coppet qui devient la gare de Terre Sainte, structurant le territoire et initiant une forme de densification susceptible d'alléger la pression sur les zones à bâtir mal desservies et peu denses ;
- **la présence de milieux naturels d'importance**, malgré le fort développement des zones bâties. La qualité et la quantité des milieux naturels à préserver et à développer est un élément fondamental pour l'équilibre nature/bâti de plus en plus fragilisé, pour la vie quotidienne des habitants et pour le développement des qualités paysagères et environnementales de la région ;

- **la présence d'un réseau d'agriculteurs organisé et dynamique,** le réseau Eco-Terre- Sainte dont le travail a abouti à l'élaboration d'un Projet de développement régional agricole (PDRA) avec quatre axes de travail, le réseau agro-environnemental, les réseaux modes doux et équestres, le bois énergie, la constitution d'un panier Terre Sainte.

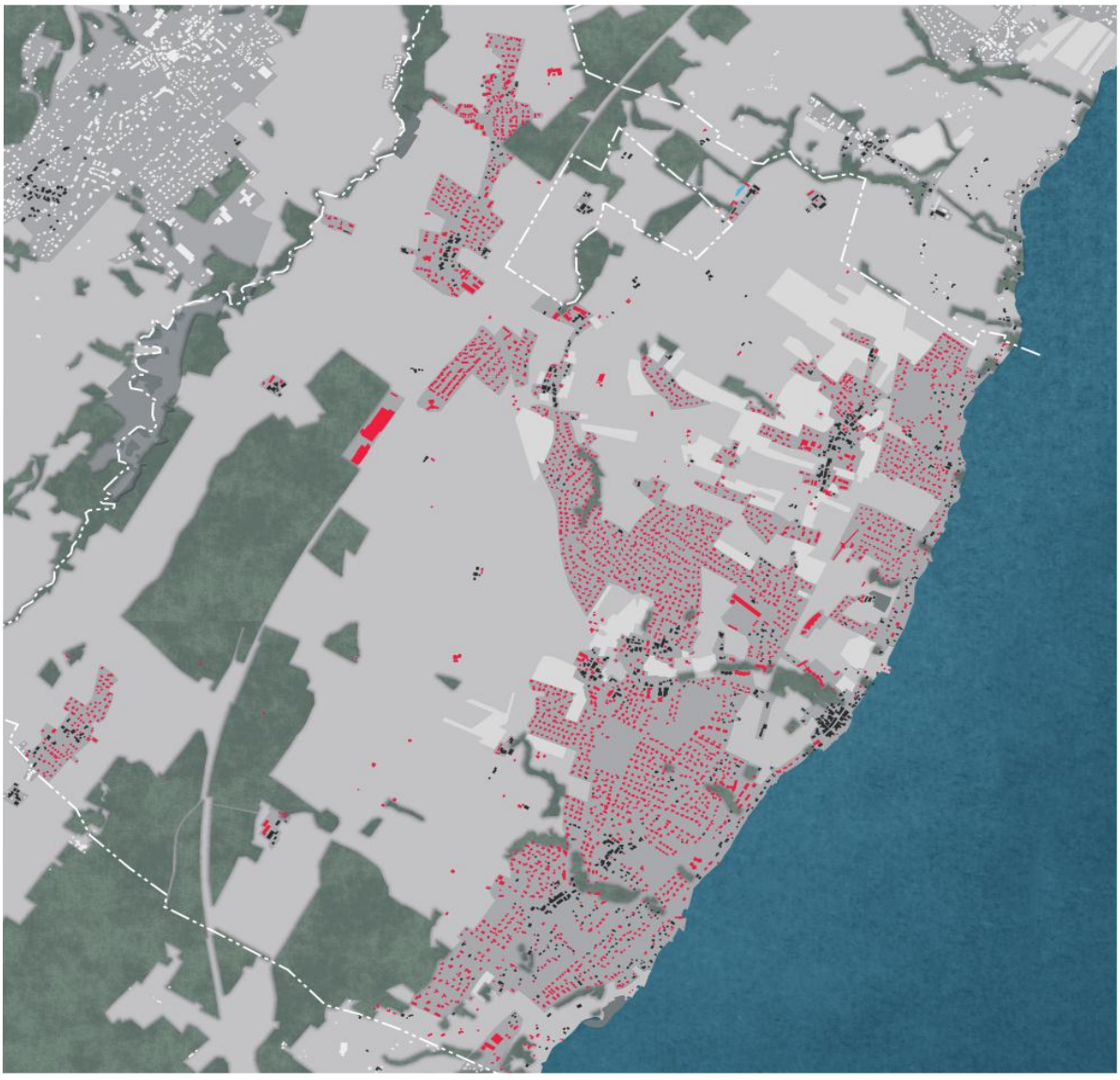

UNE DISPERSION TOUJOURS PLUS GRANDE

*En **noir** l'urbanisation avant 1954, en **rouge** l'état actuel*

1.4 Les enjeux en Terre Sainte

Un projet pour une évolution du territoire intégrée

Des enjeux socioéconomiques : Terre Sainte a ainsi plusieurs enjeux à formaliser, elle doit par exemple, accueillir de nouveaux habitants mais aussi permettre aux enfants nés sur place d'y rester et de s'y installer. Elle doit également permettre et promouvoir la création d'emplois sur place, afin de maintenir une vie locale riche et son patrimoine vivant. Enfin, elle doit non seulement préserver mais aussi revaloriser ses patrimoines paysagés, naturels, construits et culturels. Ces besoins s'intègrent tout particulièrement dans un enjeu régional et cantonal majeur, le développement du nouveau « bourg» de la gare de Coppet.
Des enjeux d'aménagement : l'infléchissement des tendances, notamment l'éparpillement territorial et les nuisances qui lui sont inhérentes, est désormais un des axes de travail de presque toutes les entités territoriales constituées, par contre la définition particulière de la stratégie et des outils qui permettent d'enrayer d'une part la banalisation et d'autre part de développer les atouts de cette région, devient l'enjeu majeur du Schéma directeur de Terre Sainte (SDTS) : la définition d'un projet de territoire intégré dans les différentes échelles de planification et de relation de voisinage, tout en lui donnant une identité bien spécifique, ancrée dans les caractéristiques locales. Le "bocage urbain" est le nom donné à la stratégie de Terre Sainte en référence à l'histoire et à la géographie du bocage agricole qui a pu marquer ce territoire en son temps.

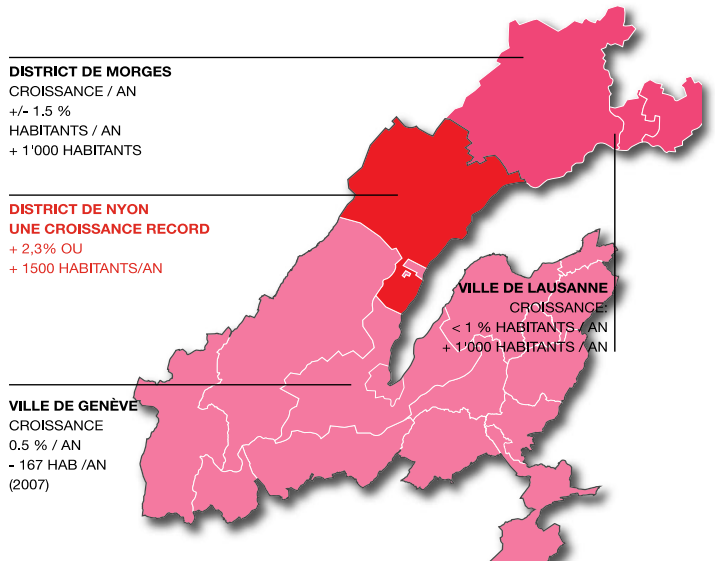

Croissance record 1999-2007 Observatoire statistique transfrontalier

District de Nyon
1.9% par an
Canton de Vaud
1.0% par an
Canton de Genève
1.3%/an
Agglomération
1.6% par an
Terre Sainte (SCRIS)
1.8% par an

La croissance 2008-2010 s'est encore accélérée, 1.9% pour le canton de Vaud, 2.25% pour le District de Nyon et 2.1% pour la Terre Sainte

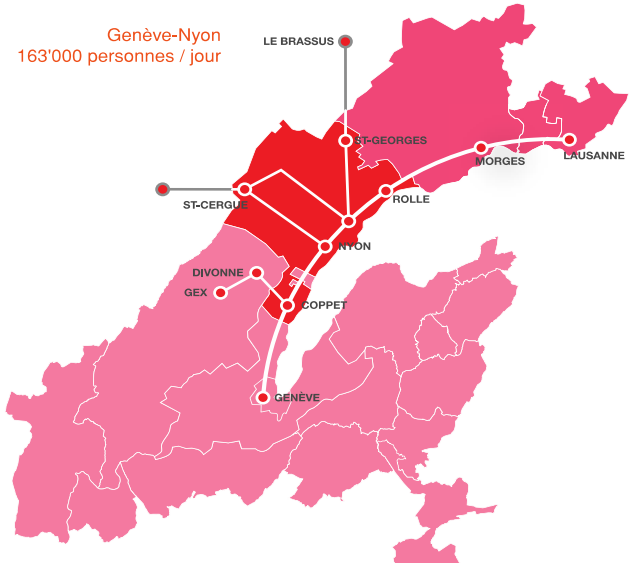

Une mobilité record
616 véhicules /1000 hab. pour le District
530 véhicules/1000 hab. pour le Canton

Flux journaliers Vaud-Genève 2007
163'000 personnes/jour (72% emplois et formation)
73% en transports individuels

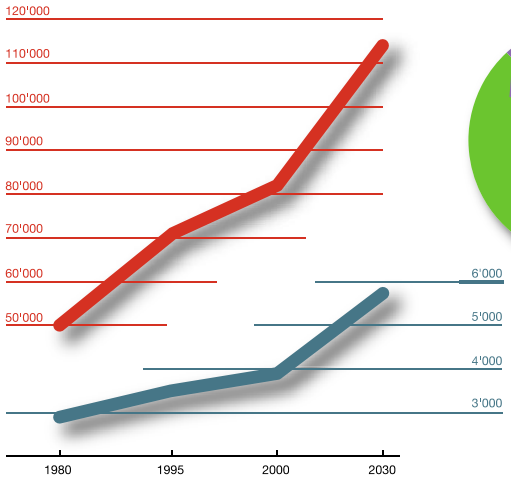

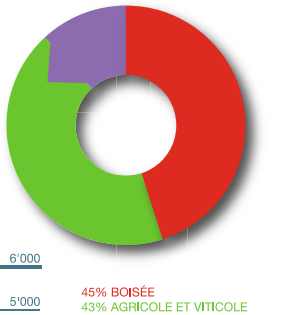

Répartition géographique 2005
District
44.7% bois, 42% agriculture et viticulture, 12.8% habitat et infrastructures pour 30’730ha

Terre Sainte
18% bois, 55% agriculture, 25% habitat et infrastructures pour 2’600ha

La croissance démographique (en rouge) se poursuit au détriment des terres agricoles (en bleu les surfaces bâties et d’infrastructures en ha)

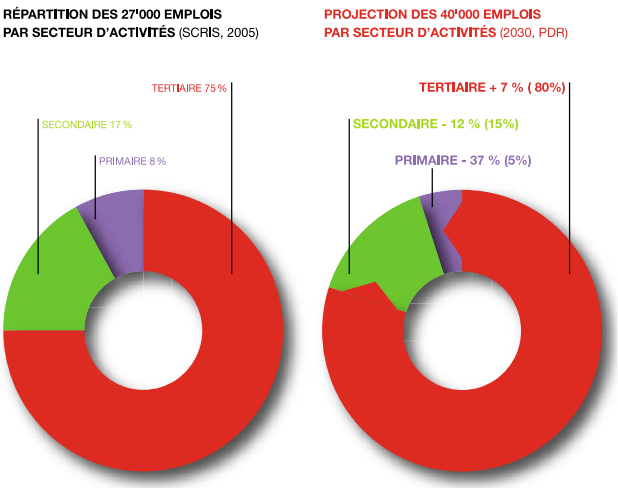

Perte de la diversité des emplois

District
32’662 emplois, 25'671 tertiaire 75% (SCRIS 2008)
40'000 emplois projetés en 2030, tertiaire 80%

Terre Sainte
4’158 emplois, 3'588 tertiaire, 45 exploitations agricoles (SCRIS 2008)

1.5 Les échelles de planifications

Une articulation entre les échelles territoriales et administratives

Le Schéma Directeur de Terre Sainte (SDTS) s'inscrit dans la logique de trois instruments de planification supérieure, dont la valeur d'application, les échelles de référence et les limites administratives sont différentes. :

- Il s'intègre dans deux planifications directrices, deux projets de territoires, le PDRN à l'échelle du district et le projet d'agglomération franco-valdo-genevois ;
- il se réfère à la planification cantonale puisque cet outil a valeur légale et coordonne le développement du canton de Vaud.

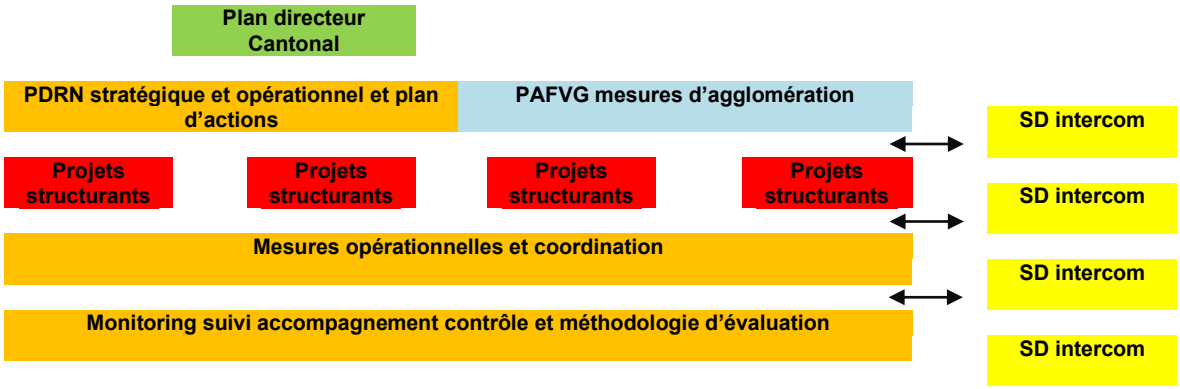

Articulation et coordination des échelles de planification (PDRN)

1.5.1 Le Plan Directeur Régional du district de Nyon (PDRN)

Le PDRN reconnaît les schémas directeurs intercommunaux comme des groupes de communes cohérentes dans leur fonctionnement, il instaure dans son souci de faire évoluer l'intercommunalité la volonté de faire perdurer ces groupes de discussion constitués au delà de la planification directrice afin d'établir un relais concret pour la mise en œuvre des projets d'intérêt régional. Il propose un projet de territoire dans lequel les planifications sectorielles s'insèrent.

Le PDRN se décline en 15 objectifs organisés en trois grandes stratégies pour :

A. Préserver activement et restaurer si nécessaire le cadre paysager, revitaliser les ressources naturelles et la production primaire (stratégie pour le cadre environnemental et paysager).

A1 Paysages et espaces naturels : Promouvoir l'intégration des fonctions écologiques et structurelles du paysage et des milieux naturels - *A2 Ressources locales* : Favoriser une gestion durable des ressources - *A3 Energie* : Mettre en place une utilisation rationnelle de l'énergie (correspondant aux objectifs cantonaux) - *A4 Rejets et nuisances* : Minimiser, maîtriser et gérer les rejets et nuisances issus des activités humaines de manière irréprochable afin de limiter leurs impacts sur l'environnement et le cadre de vie - *A5 Risques* : Gérer efficacement les risques naturels et industriels - *A6 Coordination et*

sensibilisation : Instaurer une coordination régionale et des actions de sensibilisation diversifiées.

B. Organiser une urbanisation différenciée, mixte et dense et maintenir l'attractivité et la qualité de toute la région (stratégie pour les lieux de vie).

B1 Développement différencié : Organiser le développement différencié (concentrer environ 75 % du développement démographique à l'horizon 2030 dans les centres consolidés, densifier les noyaux villageois et les secteurs bien desservis par les transports publics)
B2 Espaces et équipements publics et collectifs : Promouvoir l'aménagement des espaces publics, leur mise en réseau et leur connexion avec les équipements publics - *B3 Patrimoine culturel* : Encourager la préservation et l'évolution du patrimoine culturel « ordinaire » et de son contexte dans le cadre des planifications communales et intercommunales et promouvoir sa mise en réseau pour le développement d'un tourisme de proximité -*B4 Activités socioéconomiques* :Positionner le développement et consolider un tissu socioéconomique diversifié et créatif pour l'entier du district.

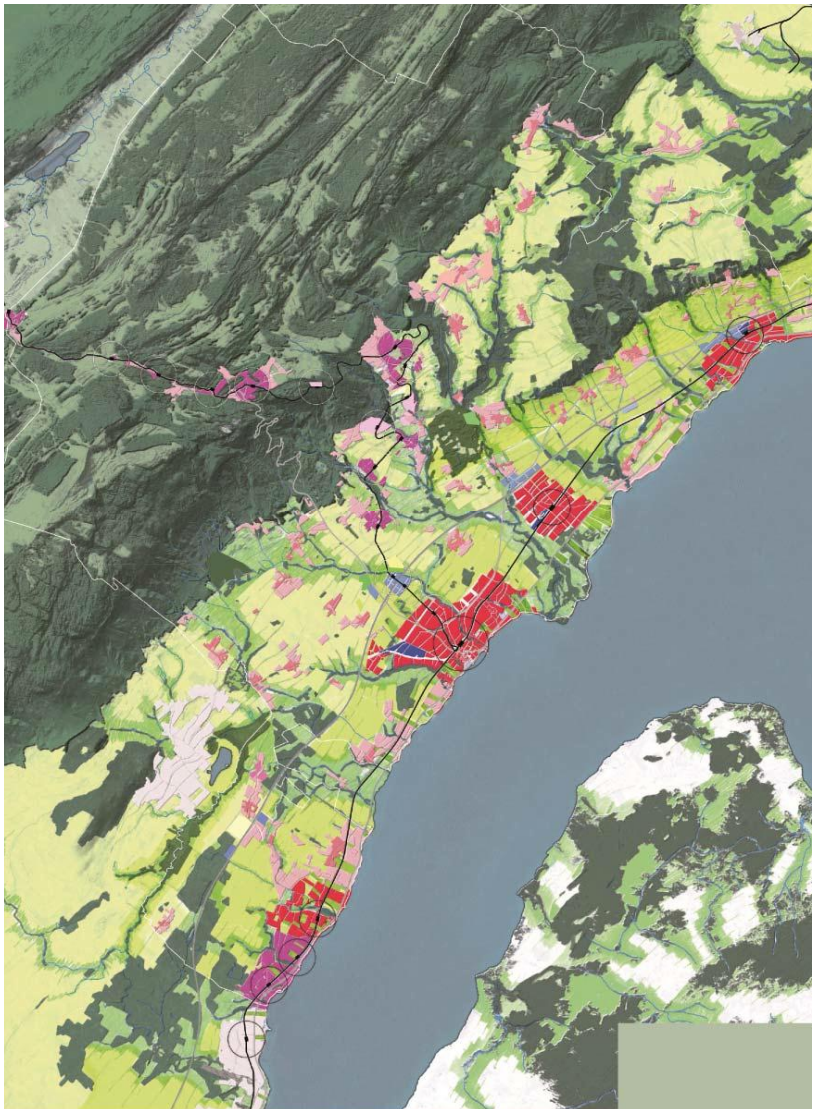

Le projet territorial du PDRN, une vision pour 2030

C. Développer et augmenter la part des transports les plus efficaces et les plus respectueux de l'environnement (stratégie pour les mobilités et les réseaux).

C1 Transports publics : Développer un réseau de transports publics efficace, structurant l'urbanisation - *C2 Mobilités douces* :Développer un réseau de mobilité douce attractif et performant - *C3 Transports individuels* : Maîtriser les déplacements individuels motorisés à la source et au but - *C4 Activités de loisirs* : Connecter les activités de loisirs aux localités et aux transports publics afin de promouvoir les loisirs et le tourisme durables - *C5 Promotion, sensibilisation, comportements* : Instaurer des services de mobilité et de promotion afin d'accompagner l'évolution des habitudes et des comportements de la population.

La plupart de ces objectifs sont déclinés à des degrés divers dans le SDTS à l'exception des objectifs A3, A4, A5, A6 et C5 concernant l'énergie, les rejets, les nuisances et les outils de promotion, sensibilisation, traités dans le Plan directeur régional opérationnel en collaboration avec les Schémas directeurs.

Le PDRN dans le souci de coordonner la réorganisation des transports publics et la localisation judicieuse du développement propose une constellation générale en réseau qui hiérarchise les centralités. Ceci constitue le cadre dans lequel s'insèrent les différents Schémas directeurs.

1.5.2 Le Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois (PAFVG)

Le projet d'agglomération
Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois se fonde sur la volonté d'améliorer la coordination des planifications entre les partenaires en les liant aux politiques de service et sur une attitude commune à vouloir maîtriser le développement. A l'horizon 2030 le PAFVG dessine une agglomération:

- compacte, capable d'accueillir le développement (+ 200'000 habitants et + 100'000 emplois) et de répondre aux besoins de mobilité sans gaspiller les ressources environnementales ;
- multipolaire, en rééquilibrant la répartition de l'habitat (accueil de 50% de nouveaux habitants dans le Canton de Genève) et des emplois (assurer la mise en place d'un développement économique plus équitable entre les partenaires franco-valdo-genevois) et en développant les centres régionaux et locaux pour créer un réseau de centralités fortes et structurantes pour tout le territoire.
- verte, en préservant ses paysages, son agriculture dynamique et ses zones naturelles et en assurant une forte présence de la nature en ville.

Le schéma d'agglomération
Le projet territorial oriente le développement de manière concomitante au renforcement des transports publics ferroviaires et routiers et de la mobilité douce. Il s'agit de tendre vers une équité de l'accessibilité aux transports publics pour la population et les personnes qui travaillent dans la région, ainsi que vers une urbanisation dense et concentrée, tout en préservant la qualité du cadre de vie de la région et en encourageant l'essor économique fondé sur un équilibrage habitants/emplois. Il s'agit de réunir les conditions cadres permettant le maintien et le développement socio-économique des différentes localités.

Principes de mise en œuvre

Le calendrier de la confédération découpé en trois phases de financement implique qu'à chaque étape soit déposé un « nouveau » projet, un approfondissement du projet d'origine et ses évolutions.

Pour le PAFVG la 1ère échéance était à la fin 2007 pour accéder à des financements pour 2011-2014, la 2ème échéance est prévue à la mi-2012 pour des financements entre 2015-2017, la 3ème tranche de financement prendra place à partir de 2018.

La 2ème échéance comporte le dépôt d'un projet « d'agglo 2 » qui comportera :

- un « nouveau » schéma d'agglomération composé de la synthèse des études locales engagées (pour le district de Nyon le PACA Genève-Rolle) et des conclusions des études thématiques (transports, économie, logement, etc.) ;
- une nouvelle liste de mesures intégrant les mesures classées en B de la première phase et d'éventuelles autres. Des indicateurs et un suivi sont mis en place pour vérifier l'implémentation des mesures.

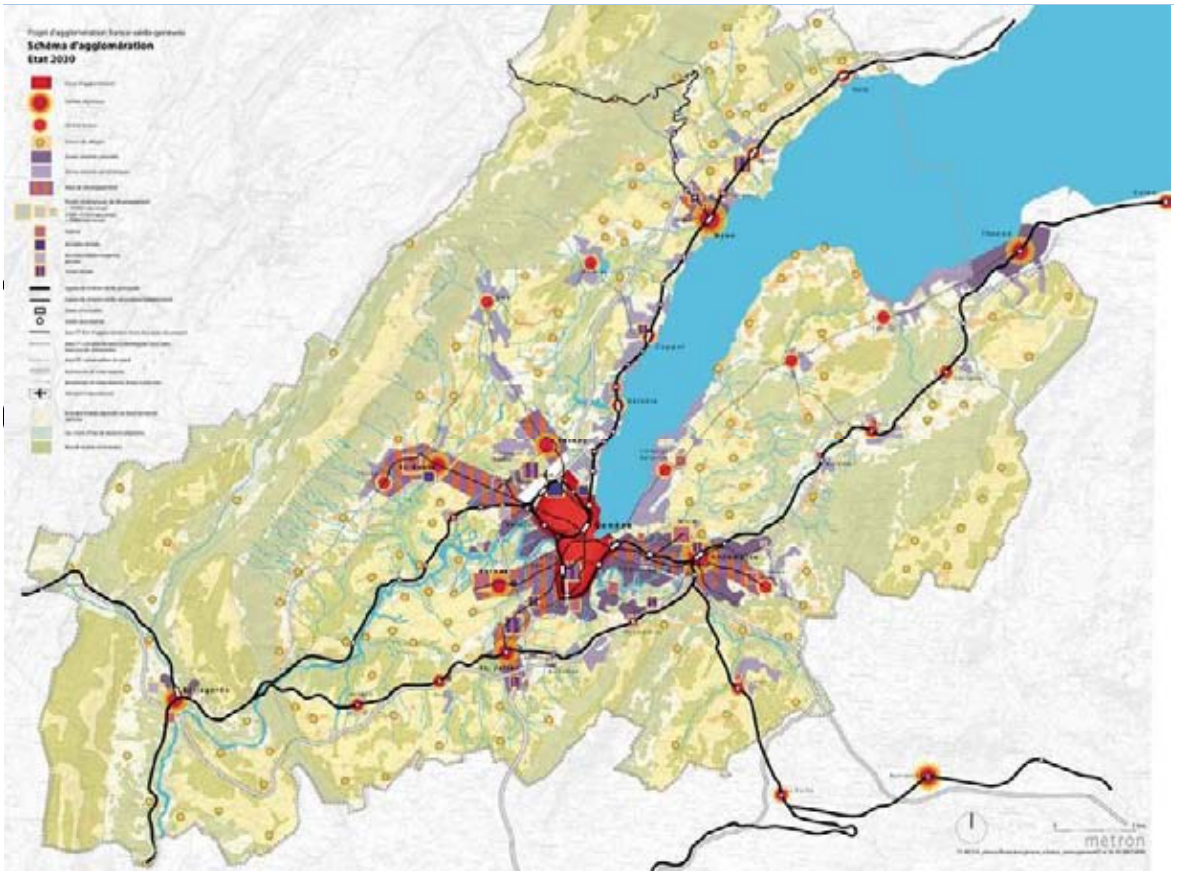

Le schéma d'agglomération franco-valdo-genevois, 2007

PAFVG mesures 2007 concernant la Terre Sainte

Mesures acceptées en A

12-9 Amélioration de la capacité de la ligne de la ligne RER Coppet-Genève: création de deux points de croisement (Mies-Chambésy)
52-1 Requalification de la route Suisse (Versoix-Founex)

Mesures acceptées en B
12-8 Rabattements TC sur les gares du réseau national dans le canton de Vaud
12-10 Accessibilité modes doux de la Gare de Coppet

Mesures financées entièrement par l'agglomération
12-6 P+R de Coppet et Gland
12-7 Coppet accès gare (desserte PDL)

Mesures actuellement en ordre de priorité C
12-12 Amélioration du franchissement jonctions A1 Coppet, Nyon et Gland pour les bus
52-2 Requalification de la route Suisse (étape ultérieure)

Mesures relevant d'un autre cadre de financement
32-1-10 Nouvelle jonction à Collex/Versoix (RN)
12-13 Aménagement jonction A1 (TIM) (RN)
Le programme fédéral d'élimination des goulets d'étranglement
Coppet-Vengeron en calendrier B

1.5.3 Plan Directeur Cantonal (PDCn)

Le SDTS s'inscrit dans le Plan Directeur Cantonal (PDCn) entré en vigueur en août 2008. Outre les prescriptions de densification destinées à lutter contre l'étalement urbain et la promotion de procédures de conception négociées entre différents acteurs territoriaux (commune, région, canton), le SDTS prend acte des exigences qui y sont énoncées et qui demandent notamment de coordonner rigoureusement stratégies de mobilité, projets d'urbanisation et préservation de l'environnement.
Les planifications régionales et intercommunales, ainsi que l'inscription de toute la région dans l'agglomération franco-valdo-genevoise figurent dans le Plan directeur cantonal par le biais de la fiche régionale R15 du PDCn. Cette fiche est régulièrement mise à jour afin de suivre au plus près les évolutions.
Le SDTS prend en compte plus particulièrement les objectifs du PDCn en intégrant dans son concept de développement la matière des mesures citées ci-après, ainsi que les préconisations figurant dans le Plan directeur des rives du lac dont la teneur figure dans la fiche E25 du PDCn.

Travailler autrement
P1 Travailler par projets de territoire : une conception plus stratégique
P2 Travailler en partenariat : une meilleure complémentarité entre acteurs
Stratégie A : Coordonner mobilité, urbanisation et environnement.
A1 Localiser l'urbanisation dans les centres.
A2 Développer une mobilité multimodale.
A3 Protéger l'homme et l'environnement contre les risques liés aux activités humaines.
Stratégie B : Renforcer la vitalité des centres.
B1 Consolider le réseau de centres dans les régions.
B3 Stimuler la construction de quartiers attractifs.
B4 Optimiser l'implantation des équipements publics (B41 domaine scolaire)
Stratégie C : Encourager une vision dynamique du patrimoine culturel

C1 Valoriser le patrimoine culturel

Stratégie D : Valoriser le tissu économique.

D1 Faciliter l'accueil des entreprises et soutenir le tissu économique existant.

D2 Renforcer le réseau touristique et de loisirs

Stratégie E : Concilier nature, loisirs et sécurité.

E1 Valoriser le patrimoine naturel.

E2 Mettre en réseau les sites favorables à la biodiversité

Stratégie F : Assurer à long terme la valorisation des ressources.

F1 Préserver les terres agricoles

F4 Assurer une exploitation durable des ressources.

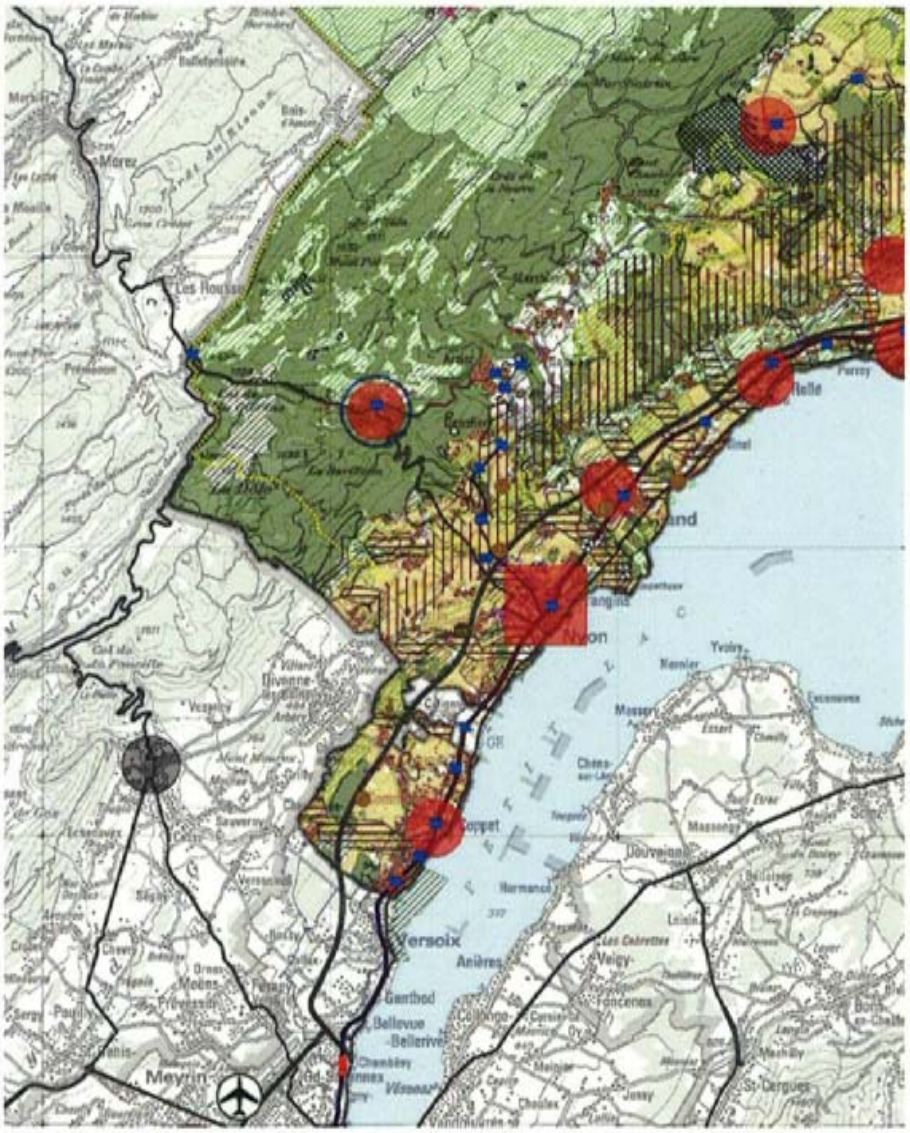

Le Plan directeur cantonal, 2008

II. Le concept et la stratégie de développement

2.1 Le socle géographique
La base du développement

Un territoire bien délimité, une intercommunalité active, une bonne desserte ferroviaire et autoroutière. L'attractivité de Terre Sainte est évidente : sa population s'est accrue de 30% en dix ans. Cette attractivité repose sur une structure géographique et paysagère de très grande qualité, que le Schéma Directeur de Terre Sainte s'attache à faire redécouvrir en recommandant de valoriser systématiquement trois caractères identitaires majeurs.

Les trois unités paysagères

- Le "Vallon", en partie haute, qui doit son charme à son caractère naturel et à sa forme étirée en longueur et cadrée par deux bandes forestières (autour de la Versoix et de l'autoroute).
- La "Plaine", dans la partie médiane, dont les vastes étendues agricoles offrent au promeneur un espace au dégagement unique.
- Le "Coteau", en bordure du lac, où sont concentrés les développements urbains les plus récents.

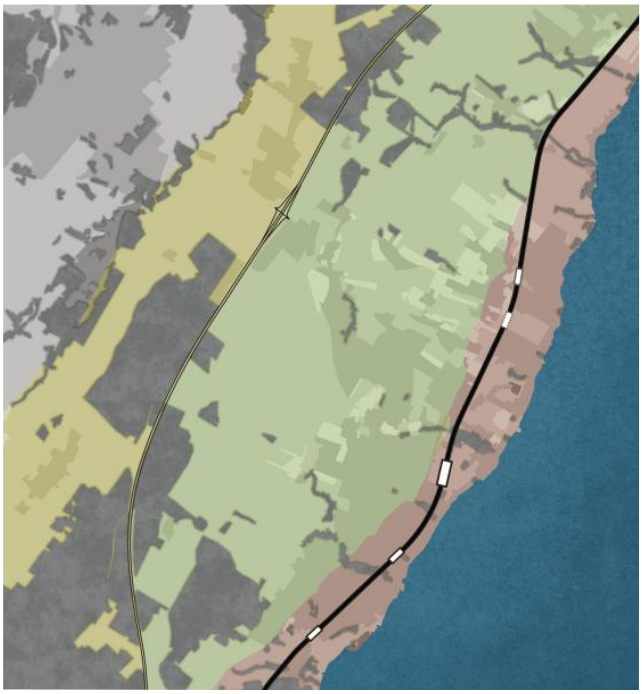

TÉS PAYSAGÈRES

Les trois unités paysagères, le vallon, la plaine, le coteau

La double orientation

- Celle des grandes infrastructures (routes, voie ferrée, autoroute, lignes à haute tension) qui depuis toujours suivent les courbes de niveau et l'axe nord-est sud-ouest du pied du Jura.
- Celle, orthogonale, des cours d'eau, des nants et de leurs cordons boisés, qui suivent au contraire les lignes de plus grande pente.

Les noyaux villageois anciens

- Ceux qui sont accrochés aux cours d'eau sur la limite entre la Plaine et le Coteau (Coppet, Commugny, Mies, Tannay, Founex et Céligny)
- Ceux qui sont implantés dans le Vallon (Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois et Bogis-Bossey).

LA DOUBLE ORIENTATION

La double orientation

Les noyaux villageois anciens

2.2 Un concept pour faire évoluer le territoire

Du « bocage agricole » au « bocage urbain »

Les développements urbains des dernières décennies ont produit un large étalement urbain, décousu et constellé de nombreuses poches vides ou d'échancrures restées agricoles. Remplir ces vides dans une perspective de séparation ville - campagne serait ici inadéquat, tant la dispersion du bâti est vaste. Le projet territorial prend ainsi acte de ce tissu lacunaire et cherche à le qualifier par des mesures ciblées vers une occupation plus durable de l'espace. Celles-ci se profilent sur trois axes complémentaires :

Le Plan à vue de Céligny dressé en 1544 montre dans son détail la structure bocagère qui caractérisait l'ensemble de la région. (AEG Archives d'Etat de Genève, détail).

- La préservation d'espaces ouverts significatifs, à réelle valeur d'usage (agricole, loisir, détente, etc.), spatialement identifiables et présentant une qualité de dégagement pour les quartiers qui les bordent.
- La structuration des entités urbanisées, par l'intensification de leur vitalité (densification et mixité circonstanciées) et le renforcement particulier de leurs franges de contact avec les espaces ouverts (compacité du bâti, structures végétales paysagères, etc.)
- La mise en réseau des quartiers et des espaces pour créer du lien social, favoriser la mobilité douce et mettre des lieux différenciés à la portée de tous.

Ce concept de maillage et de structuration d'une urbanisation articulée par des vides peut se qualifier de **bocage urbain.** Il s'inspire de l'histoire et la géographie de Terre Sainte et de son **bocage agricole,** une structuration des espaces ouverts caractéristique dans un jeu organique de parcelles et d'exploitations de petite taille, avec un réseau de chemins arborés, de haies et de cours d'eau, dont la lecture est encore possible et qui constitue un système riche du point de vue écologique et paysager. Le redéveloppement du bocage agricole a

d'ailleurs récemment repris tout son sens avec le travail de reconstitution des lisières des espaces ouverts, initié par les réseaux agro-environnementaux.

La nature des vides ménagés dans le tissu urbain est bien entendu sujette à évolution, mais leur vocation agricole, viticole, de jardin, ou même de parc, ainsi que leurs dimensions significatives et d'un seul tenant doivent par contre absolument être contractualisées, dans le cadre des projets localisés. A long terme certains de ces vides peuvent par ailleurs constituer des réserves à bâtir sans déclasser de nouvelles zones.

Le tissu bâti laisse apparaître des « trous » de taille significative dans la trame de l'urbanisation ***(gris clair)*** *dont la préservation définit l'identité du développement de Terre Sainte. C'est le « bocage urbain » des vides comme base de la composition « urbaine ».*

Ce concept s'applique aux nouveaux développements comme à Coppet par exemple, mais il orientera sutout le renouvellement urbain qui prendra toute son importance dans le futur.

La desserte en transports publics bus en rouge et train ***en noir*** *permet de desservir de façon optimale ces nouvelles pièces à densifier progressivement. Tracés des lignes de bus à l'étude.*

Il s'agit ensuite de décliner ce concept en outils (les motifs), en feuille de route de projet et surtout de l'appliquer aux endroits où il paraît pertinent de densifier et de structurer. Ce n'est pas un mode de faire qui s'étend sur l'entier du territoire, c'est un guide de planification pour la densification progressive des zones bien desservies par les transports publics et assorti de son corollaire réseau (réseau OQE, mobilité douce).

Les territoires résidentiels demandent des processus de travail différents. Il ne s'agit pas de planifier des nouvelles zones avec les outils traditionnels, mais d'intervenir sur l'existant par des actions porteuses d'évolution et de proposer des approches plus délicates et peut être moins conventionnelles pour tenter d'infléchir la tendance à l'étalement urbain. C'est une forme de renouvellement urbain progressive.

2.3 Le développement quantitatif
Un cadre de référence issu du PDRN

Le scénario démographique du Plan directeur régional retient les prévisions de la statistique Cantonale (Perspectives démographiques pour 2010-2040, mars 2011, SCRIS) soit environ 35'000 habitants supplémentaires entre 2008 et 2030, (84'000 en 2008, 87'000 en 2010, 118'000 en 2030 environ). Ces données prospectives constituent un cadre de référence, en aucun cas une image exacte de la future réalité, ce d'autant plus que le destin des territoires constituant l'agglomération franco-valdo-genevoise sont imbriqués, par exemple le projet franco-valdo-genevois prévoit un développement important de l'habitat sur territoire genevois. Si cet objectif se réalise, la pression devrait alors être moins forte sur le District de Nyon et surtout pour Terre Sainte que par le passé (14'684habitants en 2008, 15'180 en 2010, 19'000 environ en 2030 y compris les résidents internationaux). Toutefois, il est primordial de prévenir les risques d'avoir sous-évalué les développements qui, s'ils ne sont pas maîtrisés, n'apporteront que des nuisances.

	Taux croissance par an	**Habitants 2008-2023**[1]	**Habitants 2008-2030**	**Part de l'augmentation**
District	+ 1.5%	+22'500	+ 35'000	100%
Centres	+ 1.9%	+16'000	+ 25'000	75%
Haltes et centres locaux	+ 1.3%	+3'000	+ 5'000	12.5%
Villages	+ 1%	+3'000	+ 5'000	12.5%
Terre Sainte		+3'000	+4'500	

La localisation de cet accroissement doit ainsi être prévue dans les lieux bien desservis par les transports publics, afin d'éviter autant que possible le renforcement des nuisances notamment dues aux transports individuels. La stratégie du PDRN a ainsi proposé une répartition de la croissance démographique en fonction des types de centralités et des types de desserte en transports publics.

2.4 L'organisation du développement
Un réseau multipolaire

Le développement multipolaire repose sur l'hypothèse qu'il est possible de lutter contre les effets néfastes du développement économique ou résidentiel sur l'environnement en regroupant ces développements autour de pôles hiérarchiques existants, bien reliés entre eux par les transports publics.
Le plan directeur régional a traduit cette conception pour le district en inscrivant les pôles dans leur bassin de vie, notamment pour la Terre Sainte cinq lignes structurantes de transports publics desservant tous les villages sont mises en place en rabattement vers la gare de Coppet, interface transports publics et gare RER et RE de niveau régional. Le fonctionnement de la Terre Sainte est principalement tourné vers Coppet, mais les relations avec la France voisine, avec Divonne-les-Bains et Gex par exemple, prendront toujours plus d'importance avec le développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Cet aspect influencera probablement les planifications futures.

[1] Cet horizon correspond à celui du PDCn.

Pour la Terre Sainte, la multipolarité se définit ainsi :

- **le centre régional Coppet-Commugny** dont le périmètre compact est doublement centré sur le noyau de vie et la gare, il est le lieu principal de la croissance;
- **les haltes desservies par le rail**(rayon de 500 mètres) **Mies et Tannay** offrent un potentiel de développement des gares **à long terme** en lien avec le CEVA (1/4h toute la journée d'Annemasse à Coppet, mesure d'agglomération 2017).
- **les villages** se développent plus modérément en privilégiant leur qualité de vie liée aux valeurs paysagères, environnementales et sociales. Le taux de croissance est planifié selon la moyenne cantonale.
- La polarité formée par le village de Chavannes-de-Bogis, le hameau de Châtaigneriaz de la commune de Founex et les équipements et services (hôtels, centre commercial, zone d'activités…) des deux communes requiert une coordination et une vision commune du développement futur, de par son rôle dans cette polarité bien desservie par les transports publics, le centre compact de Chavannes-de-Bogis peut bénéficier d'une marge de manœuvre.

Centre régional Coppet-Commugny
Un développement dense et mixte est attendu près de la gare de Terre Sainte desservie par les RER et les RE et les 5 lignes de bus.

Les haltes de Mies et Tannay
Des possibilités à long terme de densifier autour des haltes, mais surtout une valorisation qualitative des liens entre centres de villages et gares.

Founex, Chavannes-des-Bois, Bogis-Bossey
Les villages se développent modérément, en initiant une réflexion sur la densification et le renouvellement urbain à long terme.

Polarité Chavannes-de-Bogis-Founex (Châtaigneriaz)
Développements récents à coordonner, une marge de manœuvre pour le centre compact de Chavannes-de-Bogis

*La constellation de Terre Sainte, en **jaune** les centres et les haltes, en **rouge** les noyaux villageois, en **violet** la zone d'activités intercommunale, en **turquoise** la zone commerciale existante, en transparence rouge la polarité autoroutière de Terre Sainte, en trait **rouge** le réseau de transports publics en rabattement sur la **gare** de Coppet.*

2.5 La qualité du développement

Densifier les lieux bien desservis, équilibrer les mobilités, valoriser les patrimoines

Pour limiter le processus d'étalement urbain et d'encombrement routier qui y est attaché, on ne cherche pas à densifier tout le territoire dans son ensemble mais à **polariser le développement** autour de lieux stratégiques, choisis d'une part en fonction de leur accessibilité aux transports en commun et d'autre part en fonction de la mixité résidentielle, sociale et économique qu'ils sont susceptibles d'accueillir ou de générer.
Le développement ne signifie pas perte d'image et d'attractivité, au contraire bien maîtrisé et différencié selon les lieux, il permet une dynamisation sociale et une prise en compte de valeurs, notamment patrimoniales souvent un peu délaissées ou peu exploitées.
Quelle que soit l'échelle concernée, les buts et les effets attendus sont les mêmes :

- rééquilibrer le rapport habitants/emplois et atteindre des seuils de densité suffisants pour maintenir ou développer des activités de proximité et des lieux de vie mixtes et animés. *Les motifs des outils d'orientation de la planification* ;
- optimiser l'utilisation des transports et limiter l'impact environnemental de l'urbanisation. *Des mobilités complémentaires pour inciter au report modal* ;
- préserver les valeurs patrimoniales et amorcer les conditions d'une mutation vers une gestion agro-paysagère du territoire. *Les patrimoines naturels et culturels comme valeurs identitaires*.

2.5.1 Densifier, les motifs paysagers

Le thème du développement, le « bocage urbain », s'appuie sur une forme de boîte à outil pour les projets locaux : les « **motifs paysagers ».** Ces motifs se déclinent en formes et en processus complémentaires, adaptables à chaque situation concrète. Ils proposent d'agir sur les ratios et les modes de densification en structurant l'urbanisation autour de vides et en promouvant un renouveau des valeurs patrimoniales. Face au processus d'indifférenciation du paysage que génère l'étalement urbain et la fragmentation du territoire, les motifs proposent une alternative, différenciée selon les cas et ancrée dans l'histoire et la structure existante.

Quatre motifs ont été retenus pour requalifier le territoire de Terre Sainte : la dendrite, la fenêtre, la clairière et l'espacement. Ils sont définis en fonction de trois types d'enjeux à négocier : le degré de densité souhaitable (enjeu fonctionnel), les modes de vie attendus (enjeu social), les caractéristiques paysagères et morphologiques du lieu (enjeu spatial et d'arbitrage entre valorisation du patrimoine et densification).

L'essence même des motifs est de garantir la présence d'un espace de dégagement adapté à la densification d'une portion de territoire. La nature des espaces vides et leur définition (espaces publics, espaces agricoles, jardins familiaux, etc.) doivent participer de la formalisation des motifs, en tenant compte de l'évolution temporelle, de la densification progressive et des pratiques liées à la gestion du vide.

Enfin, dans un concept urbanistique et paysager global, le projet doit associer le bâti, le végétal et l'espace public. D'autre part, plus un territoire évolue rapidement, plus il importe de ne pas laisser disparaître les traces de son passé, fondements de l'identité et de la singularité des lieux.

2.5.2 Des mobilités complémentaires

Diversifier pour équilibrer la mobilité – afin d'offrir une alternative à l'usage systématique de la voiture – en mettant en place une forte amélioration des réseaux existants et complémentaires, ainsi que l'amélioration de tous les types d'interfaces : un réseau de transports publics performants et un réseau de mobilité douce interconnectant systématiquement l'ensemble du territoire. Il est possible de lutter contre les effets néfastes de la voiture, non par la coercition, l'interdiction ou l'extension d'emprises routières nouvelles, mais en se donnant les moyens :

- de redéployer l'offre **:** la complémentarité entre moyens de transport et la chaîne de déplacement
- de coordonner et synchroniser les réseaux entre eux : un moyen de transport adapté à chaque destination (proximité, courte distance, longue distance).

Il s´agit alors de considérer l´offre en transports de manière globale : création d'un réseau de transports publics (TP) et d'un réseau de mobilité douce (MD) comme alternative à l'usage contraint de la voiture privée, mais aussi restructuration du réseau de transports individuels motorisés comme gestion des fluctuations du parc automobile et du nombre de mouvements dans l'ensemble du territoire de Terre Sainte (TIM).

Il s'agit d'utiliser le réseau viaire existant, les grandes infrastructures comme la gare de Terre Sainte ou le nœud autoroutier de Terre Sainte mais aussi de tirer parti des potentialités de la conjonction de l'espace viaire et de l'espace public à devenir des outils "naturels" de modération du trafic.

- Le réseau de transports publics est l'occasion de réaffirmer le rôle central que la gare de Terre Sainte doit jouer comme interface régionale en y faisant converger des lignes desservant la totalité des villages de la Terre Sainte et les lieux les plus denses.
- Le réseau de mobilité douce consiste en complément à mailler le territoire de manière à connecter tous les villages et les quartiers entre eux, y compris ceux qui sont relativement éloignés des arrêts de transport en commun tout en distinguant la mobilité quotidienne de rabattement, les relations de pôles de proximité et la mobilité de loisirs.
- Le réseau des transports individuels motorisés est requalifié par trois moyens : la hiérarchisation des voiries existantes entre trois fonctions principales (le transit, l'accès et la distribution), les actions de modération du trafic associées au traitement des espaces publics et les politiques de stationnement.

2.5.3 Les patrimoines naturels et culturels valorisés

Plus un territoire évolue rapidement plus il importe de ne pas laisser disparaître les traces de son passé, sans lesquelles l'identité et la singularité des lieux qui le caractérisent disparaissent. Pour dépasser la notion de protection du patrimoine et éviter les processus de dévitalisation qui accompagnent certaines opérations, il faut rechercher systématiquement les synergies et les convergences possibles entre le bâti, le végétal et l'espace public.
Plus un territoire évolue rapidement plus il importe de préserver les milieux naturels et les espaces agricoles afin de conserver un équilibre déjà fragilisé. En Terre Sainte cet enjeu est de première importance. Le développement des zones à bâtir du sud de l'autoroute et de Divonne de l'autre côté de la frontière laisse une bande de terres agricoles restreinte et sous pression.

III. La hiérarchie du développement et les principes d'aménagement

3.1 La croissance de Terre Sainte
Un cadre de référence

Les communes de Bogis-Bossey, Founex, Mies, Tannay se développent sur la base du taux cantonal attribué à chaque commune soit 15% de croissance pour 2023 et 24% pour 2030 et calculé à partir de l'état des populations au 31 décembre 2008. Mies et Tannay peuvent offrir plus de potentiels dans les secteurs proches des gares, mais ceci à long terme et Chavannes-de-Bogis peut bénéficier d'une marge de manœuvre dans son centre compact en raison de son rôle particulier dans la polarité autoroutière de Terre Sainte. Chavannes-des-Bois constitue un cas particulier car ses secteurs déjà légalisés induisent une croissance importante et en cours. Un développement supplémentaire se situe dans le périmètre compact du centre régional Coppet-Commugny. A l'intérieur des périmètres compacts une densité relativement importante en fonction du type de centre doit être mise en œuvre, le reste de la commune suit les mêmes taux que les villages.
La croissance importante de la population en Terre Sainte fait qu'en deux ans les projections 2030 sont déjà largement dépassées pour de nombreuses communes. Une réflexion approfondie sera nécessaire sur l'évolution des outils d'aménagement.

3.2 La Gare de Terre Sainte
Le développement d'un pôle

La gare, qui à l'horizon 2017 sera desservie par les RE à la 1/2h et par le RER au 1/4h en fait un lieu directement accessible à l´échelle de l'Agglomération franco-valdo-genevoise. C'est une opportunité à saisir pour en faire un nouveau lieu de vie exemplaire, son exceptionnelle accessibilité induisant forcément tôt ou tard des pressions difficiles à contenir. Toutefois il ne s'agit pas de construire un nouveau quartier prestigieux près de la gare, mais bien de saisir et de développer un lieu de vie et d'activités en synergie avec les caractéristiques du site. La présence du Château et de sa Fondation, du Centre européen de la culture, la récente installation de l'académie Menuhin, constitue la base qui permet d'orienter le développement. La beauté du paysage, du parc, du patrimoine est un atout qui ne doit pas rester immuablement dans sa forme et sa substance actuelle. Avec respect et délicatesse, le patrimoine doit évoluer pour rester protagoniste de la vie contemporaine et c'est l'enjeu principal du site de la gare de Coppet. Ce nouveau pôle dynamisera l'entier de la Terre Sainte et la construction d'une vocation en relation avec le patrimoine culturel et les fondations présentes sur le site sert de guide au type de mixité souhaité.

Le concept de développement du pôle

- création d'un pôle urbain mixte à vocation artistique, d'intérêt régional et cantonal en rompant avec le caractère résidentiel diffus de la région ;
- mettre à profit et valoriser les qualités paysagères et patrimoniales exceptionnelles du site;
- positionner le développement socioéconomique du pôle et encourager les partenariats public-privé ;
- insérer le nouveau site entre les bourgs de Coppet et de Commugny et recomposer les équilibres paysagers ;
- proposer une offre diversifiée en matière de logement (habitat groupé, immeubles collectifs) selon les lieux et créer une interaction entre public et privé pour assurer la vie collective, espaces conviviaux, équipements, valorisation des vides, etc. ;
- proposer un fonctionnement multimodal de la plateforme garant du rôle de Coppet comme

- gare RER et RE et une accessibilité à la gare par des liaisons modes doux attractives.

L'aménagement

La délimitation d'un périmètre compact de développement permet de circonscrire la croissance en évitant l'étalement urbain. Le périmètre Coppet-Commugny est composite, non contigu et demande une sensibilité particulière de couture de ses différentes parties, pleines et vides.

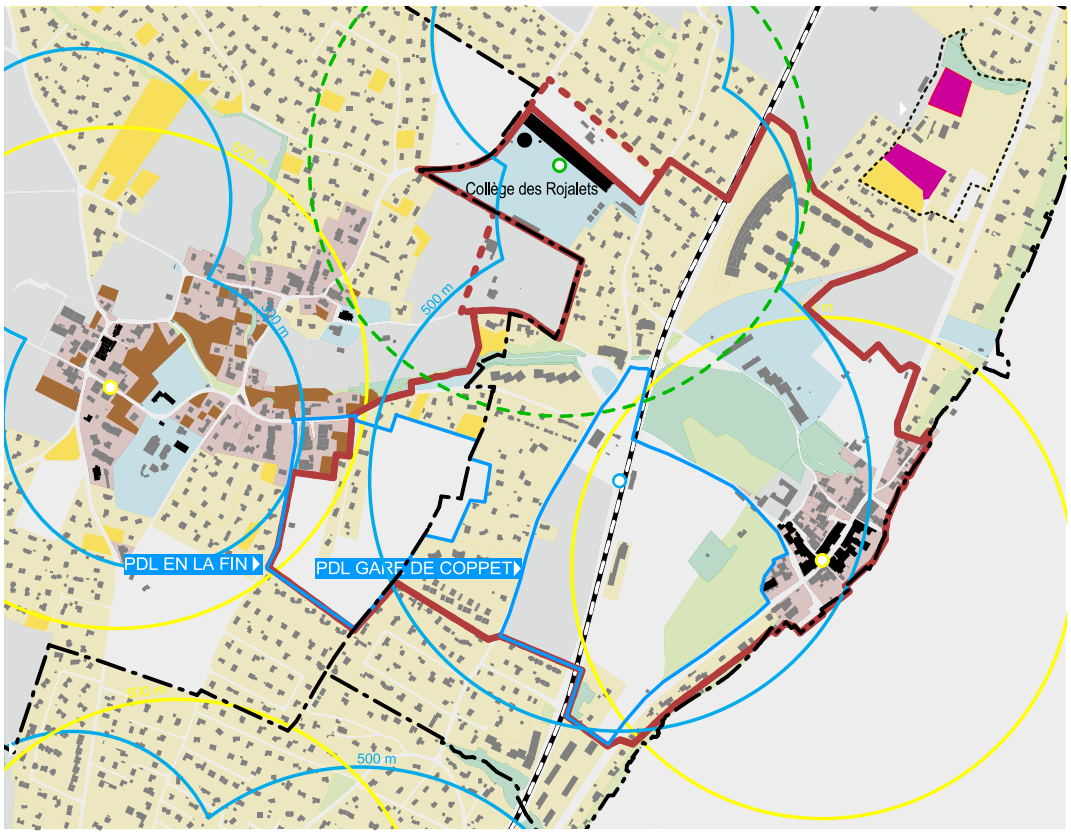

LEGENDE

Périmètre de centre

- Périmètre du centre
- Périmètre à étudier
- Arrêt de bus
- Gare ferroviaire
- Centralité villageoise
- Services
- Aire d'accessiblité aux TP (300 m bus - 500 m gare)
- Aire d'accessiblité aux services (dotation de base, 500 m)
- Aire d'accessiblité à équipement spécial (école, 500 m)

Potentiels de développement

- Potentiel en zone village
- Potentiel en zone de faible densité
- Potentiel dans PPA **légalisé**
- Potentiel dans PPA **à légaliser**
- PPA à légaliser (activités, non dévolu à l'habitat)

Données indicatives

- Limite communale
- Périmètre de PPA légalisé

ECH: 1:10'000 — 500 M

Fond de plan: Cadastre Geobat, Affectation SDT, 2010

Deux plans directeurs localisés sont en cours pour le périmètre de la gare de Terre Sainte, il s'agit des PDL « Plateforme de la gare de Coppet » établi par le bureau Farra&Fazan et « En la Fin » établi par le bureau Plarel. Ces deux plans ont utilisé les motifs paysagers, la

« fenêtre » pour Coppet et la » clairière » pour « En la Fin » pour orienter leurs concepts et leurs dessins.

Le « bocage urbain » image du Mandat d'études parallèles de 2006, fenêtre et clairière (PDL Plateforme de Coppet de Farra-Fazan)

Le développement du pôle de la gare de Terre Sainte (montage des deux PDL bureau Plarel)

Les projets s'intègrent entre les bourgs de Commugny et de Coppet, la gare faisant une transition entre les densités plus traditionnelles au nord des voies et urbaines en aval (majorité de logements de moyenne densité en aval et répartition de type urbain entre activités/logements/services au sud).

Environ 2800 habitants/emplois sont prévus à terme pour une superficie urbanisée d'environ 140'000m2 ce qui équivaut à une moyenne de140 habitants/emplois à l'hectare.
La configuration en pièces urbaines permet l'étapage des constructions sur 20 ans (environ 140hab/emplois par année) afin de progressivement densifier le secteur dans une évolution contrôlée. L'établissement des PPA prendra en compte cette dimension temporelle.

La clairière, les fenêtres
Les motifs sont ici utilisés pour guider le développement, la clairière pour le secteur au sud de Commugny, les fenêtres pour le secteur gare de Coppet. Ils créent la particularité du développement de la Terre Sainte. Le « bocage urbain » donne son identité aux sites.
L'espace de la clairière reste pour l'instant agricole, l'espace patrimonial du château de Coppet reste préservé. La nature des vides est différente, celle agricole peut évidemment évoluer mais ils restent inconstructibles et ajoutent cette dimension qualitative et identitaire si nécessaire à chacun dans son rapport au territoire.

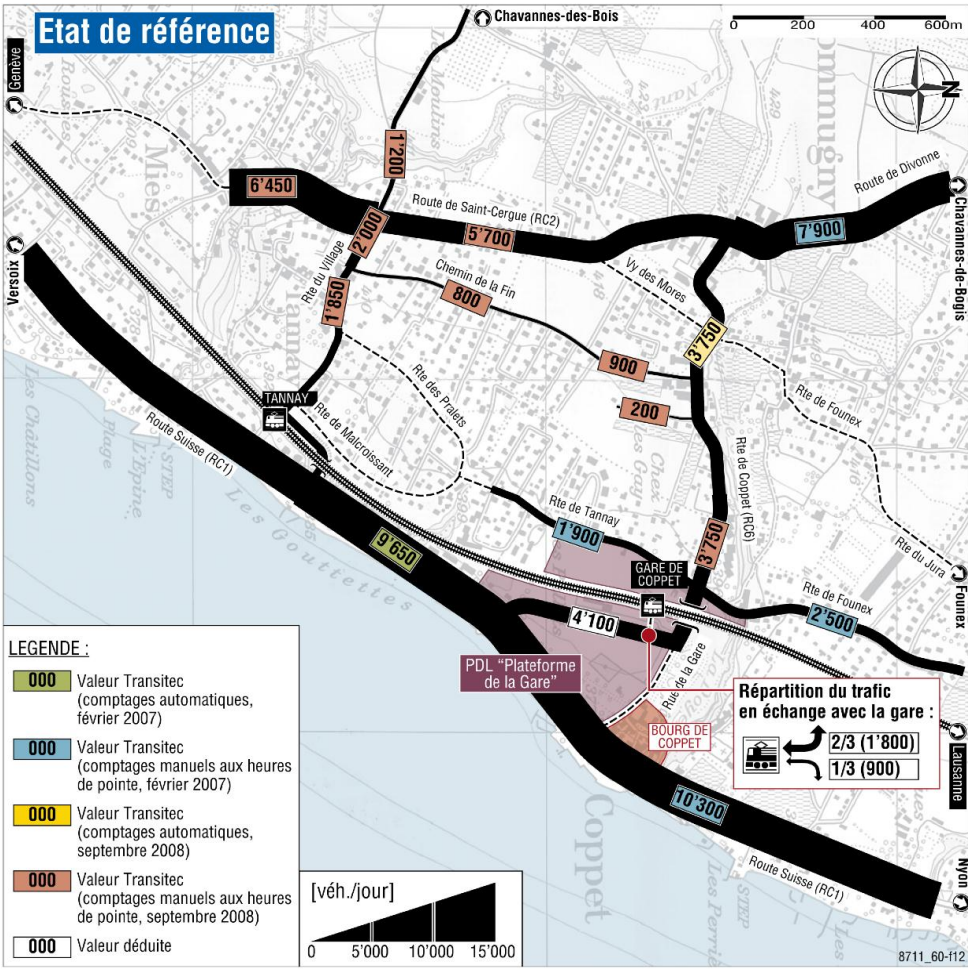

Les flux motorisés référence 2007-2008 (PDL En la Fin, bureau Transitec 2010)

La gestion des flux motorisés

Les flux générés à long terme sont acceptables sur le réseau collecteur local (RC2 et RC6 + 25% mise en œuvre partielle des PDL et + 65% mise en œuvre totale, le carrefour de Commugny doit par contre faire l'objet d'une étude particulière qui devra aussi vérifier la pérennité du fonctionnement de la ligne de bus Divonne-Coppet), par contre un revêtement phonoabsorbant doit y être posé pour rester en dessous des limites fixées par l'OPB ceci à l'horizon 2030.

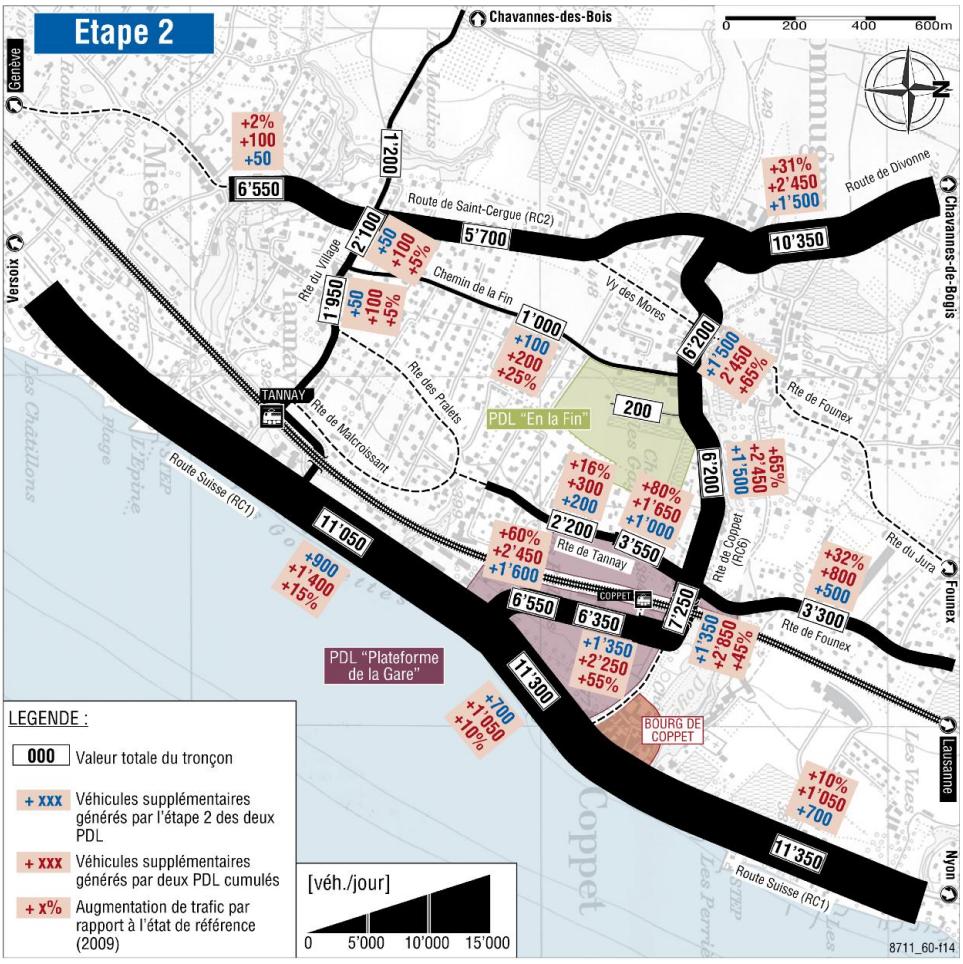

Les flux motorisés état final des réalisation des deux PDL (PDL En la Fin, bureau Transitec 2010)

L'accessibilité modes doux

Les distances entre les différentes polarités, la gare, le collège des Rojalets, les cœurs de village de Coppet et Commugny permettent des déplacements en modes doux aisés. Le nouveau pôle prévoit de nombreux cheminements, reliant le nord et le sud des voies, incitant ainsi l'usage accru du vélo et de la marche à pied.

Le stationnement

Il est réglementé afin de ne pas accroître les nuisances dues au trafic dans les quartiers et villages avoisinants. De telles mesures accompagnées de mesures incitatives valorisant l'usage de la voie ferrée, garantissent que les nouvelles personnes venant habiter autour de la gare ou travailler dans les entreprises qui s'y implantent, utilisent prioritairement le chemin de fer et les modes doux avec des facilités de stationnement à la gare et dans les quartiers.

Coppet
1 place /100m2 habitat + 10% env 430 places (taux de rotation 2) - de 0,42 à 0,56 places /100m2 activité env 230 à 310 places (taux de rotation 4) env. 3'550 et 4200 véhicules jour
En la Fin
1 place/100m2 env 450 places (taux de rotation 2.25) env. 2'000 véhicules jour

Actions
La plateforme multimodale de la gare. La gare de Terre Sainte doit faire l'objet d'un projet de gestion de l'interface multimodale et d'aménagement d'un centre de vie en relation avec le patrimoine existant. C'est un chantier à inscrire dans le prolongement du schéma directeur de Terre Sainte et dans les multiples réflexions de l'échelle d'agglomération à celle locale. La plupart des mesures d'agglomération vaudoises concernent le secteur de Coppet et ceci requiert une réflexion intégrative des différentes planifications et opérations en cours (notamment Etude régionale de réorganisation des lignes de bus du district, Etude régionale des mesures d'accompagnement de la mise en service du réseau des TP, les PDL). Le trafic marchandise (voie de dépassement fret) est une donnée dont il faut tenir compte dans le développement des réflexions autour de la gare.
Mesures PAFVG acceptées en calendrier B (2015-2018)
12-8 Rabattements TC sur les gares du réseau national dans le canton de Vaud
12-10 Accessibilité modes doux de la Gare de Coppet
Mesures PAFVG financées entièrement par l'agglomération
12-6 P+R de Coppet et Gland
12-7 Coppet accès gare (desserte PDL)

3.3 La polarité autoroutière de Terre Sainte
L'héritage de la « modernité »

En contrepoint du secteur de la gare de Terre Sainte, celui de la jonction autoroutière (Chavannes-de-Bogis-Founex) est principalement destiné à accueillir des activités d'intérêt local ou régional nécessitant une bonne accessibilité routière et qui ne trouvent pas de place dans les villages ou les villes, notamment au regard du prix du foncier ou de la nature des nuisances engendrées. Un secteur intercommunal au sud de l'autoroute (figurant déjà dans le Plan directeur communal de Founex) est identifié en synergie avec des activités de services en développement. Des conditions d'accueil et d'aménagement à préciser, en coordination avec l'étude d'assainissement de la jonction autoroutière, devront permettre l'implantation d'entreprises nécessaires à la vie de la région sans que le trafic d'accessibilité ne traverse un centre villageois. Du côté de Chavannes-de-Bogis, quelques activités pourront compléter la zone artisanale existante sans solliciter exagérément le réseau du bourg.

*Le pôle de l'autoroute, tisser des liens modes doux entre les différentes fonctions, en **rouge** les lieux d'habitation, en **violet** les activités artisanales et hotelières en **bleu** commerciales, en **noir** les parcours mobilités douces à favoriser, en traitillé **vert** les réflexions paysagères de couture à envisager*

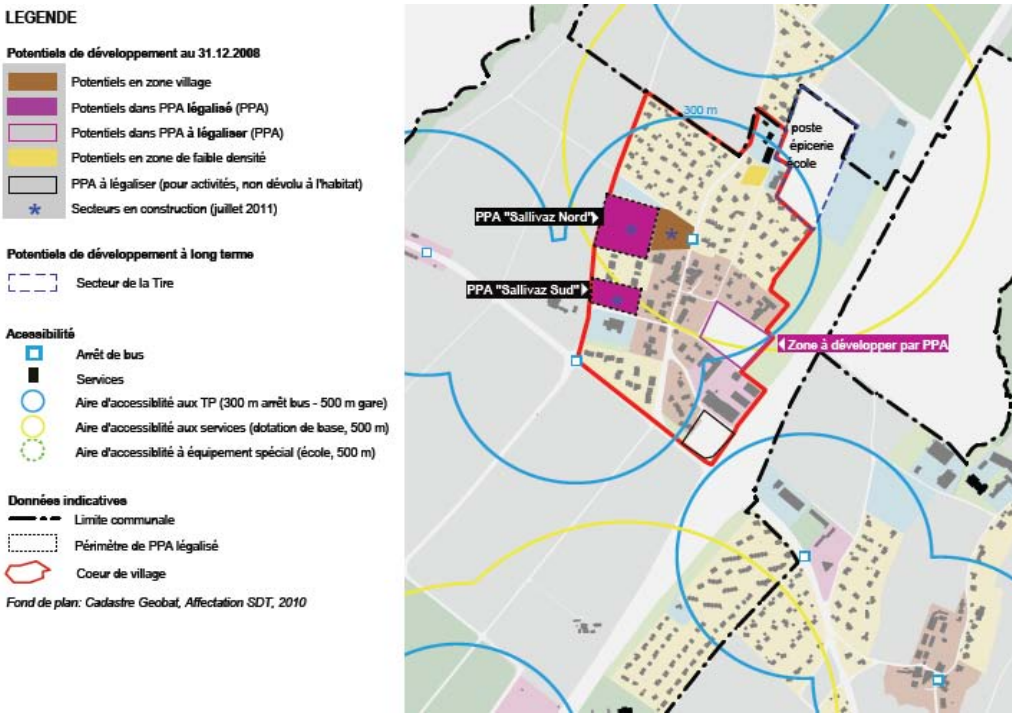

A cette vocation spécifique s'ajoutent des caractéristiques complémentaires qui font de ce secteur une réelle polarité d'usages, basée sur la mixité des fonctions et la diversité des accessibilités :

- une bonne desserte TP programmée (deux lignes de bus reliant le village à la gare de Terre Sainte, dont une via le centre commercial, et une liaison complémentaire envisagée via Chavannes-des-Bois);
- la présence du village de Chavannes-de-Bogis et du hameau de Châtaigneriaz et ses services de proximité;
- une forte mixité de fonctions et de services éclatés tout autour de la jonction autoroutière,, (un centre commercial important, hôtels de Chavannes et de Founex (en projet), zones d'activités en développement (Founex), collège international de Founex La Châtaigneraie qui ont une réelle influence supra communale ;
- la plus forte concentration d'emplois de la Terre Sainte, environ 1'400 emplois.

Dans ce contexte, **Chavannes-de-Bogis** peut bénéficier d'une marge de manœuvre pour son cœur de village afin de renforcer son rôle et sa vitalité (services notamment) dans ce contexte particulier demandant un effort de cohésion, le reste de la commune étant assujetti à la limite des 15% fixé par le PDCn.
Une planification spécifique doit donc être menée sur ce secteur de manière à d'une part concentrer le trafic massif et les nuisances automobiles autour de l'autoroute tout en assurant des conditions acceptables de fluidité de la circulation et de tirer d'autre part judicieusement parti, dans un aménagement cohérent, de la synergie entre les différentes fonctions réparties dans le secteur, sans étendre celles engendrant des nuisances. Des mesures corollaires doivent par ailleurs être prise à l'échelle régionale pour contenir la diffusion du trafic dans le reste du territoire.

Actions
Planifier un secteur intercommunal pour regrouper des activités dont le fonctionnement dépend d'une bonne accessibilité routière ; l'enjeu est d'offrir à tout artisan, un territoire d'implantation équipé et avec une maîtrise foncière pour toute la Terre Sainte. La volonté de développer une zone d'activités à vocation artisanale près de la jonction autoroutière correspond à l'objectif affirmé de cohérence territoriale entre desserte transports publics et transports individuels motorisés et au souci d'équilibrer une situation tendant vers l'exclusion.
Aménager de bonnes liaisons pour les mobilités douces entre les différents secteurs : amélioration des conditions de traversées au droit de la jonction autoroutière, nouvelle traversée de l'autoroute entre le centre commercial et l'hôtel, liaison attractive, notamment pour les cycles, entre le village de Chavannes-de-Bogis et le centre commercial, bonne liaison entre les Champs-Blancs et le secteur "en Balessert" de Founex, entre le haut de Founex et Chavannes-de-Bogis et Bogis-Bossey.
Réaliser des structures paysagères d'arborisation Jura-Lac accompagnant les infrastructures et cadrant l'urbanisation.
Renforcer la compacité du village de Chavannes-de-Bogis par des aménagements et des densités appropriées.

3.4 Les haltes ferroviaires et noyaux villageois
La structuration de l'existant

Les haltes de Mies et Tannay bénéficient d'une excellente desserte TP, notamment pour des connexions au centre d'agglomération de Genève ainsi qu'à Nyon. Le PDRN leur confère donc un rôle particulier dans l'accueil de nouveaux habitants ou emplois à leur proximité (rayon de 500 mètres). Ces mesures contribuent à renforcer la notion de concentration du développement dans les zones du littoral bien desservies par les TP, avec notamment le CEVA, d'Annemasse à Coppet. Dans le cadre du PAFVG, le passage au ¼ d'heure du RER jusqu'à Coppet est une mesure financée dans le cadre du calendrier 2011-2014. La planification ainsi que l'action proactive des pouvoirs publics doit donc encourager le développement de capacités d'accueil dans les aires d'influence de ces haltes, dans une proportion supérieure au seuil de 15% mais conforme à la planification régionale.

Toutefois, les terrains concernés étant déjà largement bâtis, les planifications de ces communes étant récentes et les chances de réalisation des potentiels existants étant peu probables à court terme (Mies), il est difficile de tabler sur une réelle densification de ces secteurs d'ici 2030. L'essentiel des efforts à engager est donc plutôt d'ordre qualitatif :

- création et renforcement des liaisons MD entre les haltes et les quartiers voisins (négociation de servitudes ou de DP, réalisation de chemins);
- encouragement des propriétaires à utiliser pleinement leurs droits à bâtir ;
- saisie des opportunités d'augmentation de la densité (PPA) et de renforcement de la mixité habitat/emplois (projets privés).

Founex présente un cas particulier de ce cas de figure, dans la mesure où sa halte n'est plus en service. Une réflexion sur les possibilités et les coûts d'une réouverture, à très long terme des gares RER fermées de la Côte est en cours au sein d'un groupe de travail. Cette éventualité implique des mesures d'anticipation et de précaution :

- préserver libres de construction les espaces stratégiques proches de la halte éventuelle en prévision d'une urbanisation future, plus dense;
- réserver les emprises nécessaires pour des connexions MD afin d'ancrer la halte dans un réseau performant.

Les noyaux villageois constituent également des polarités autour desquelles il importe de favoriser l'implantation de logements, de petites entreprises tertiaires, de services et/ou de commerces de proximité afin de conserver leur vitalité (en respect du 15% de limite de développement en 15 ans du PDCn). La densification des cœurs de villages et des zones existantes doit être prioritaire.

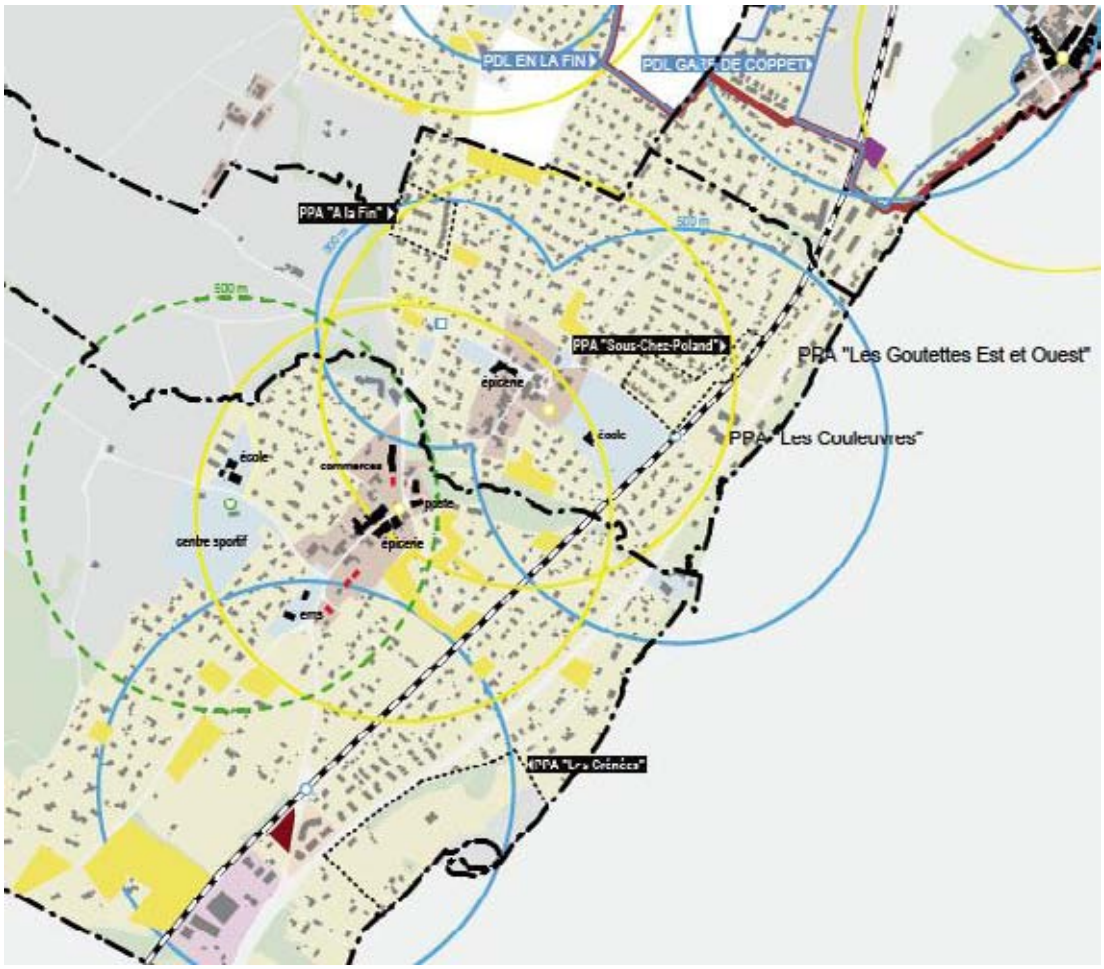

LEGENDE

Périmètre de centre

- Périmètre du centre
- Périmètre à étudier
- Arrêt de bus
- Gare ferroviaire
- Centralité villageoise
- Services
- Aire d'accessiblité aux TP (300 m bus - 500 m gare)
- Aire d'accessiblité aux services (dotation de base, 500 m)
- Aire d'accessiblité à équipement spécial (école, 500 m)

Potentiels de développement

- Potentiel en zone village
- Potentiel en zone de faible densité
- Potentiel dans PPA **légalisé**
- Potentiel dans PPA **à légaliser**
- PPA à légaliser (activités, non dévolu à l'habitat)

Données indicatives

- Limite communale
- Périmètre de PPA légalisé

ECH: 1:10'000 — 500 M

Fond de plan: Cadastre Geobat, Affectation SDT, 2010

3.5 Les rives du lac

La planification des rives du lac doit être abordée sous deux aspects complémentaires, d'une part gérer la préservation de la faible densité, des ouvertures et des fenêtres (motifs d'urbanisation à adapter) afin de conserver les caractéristiques paysagères et environnementales qui font sa qualité et d'autre part aménager et étendre les lieux ponctuels de détente et d'activités publiques (nouveau port du Torry à Tannay et cheminement, éventuels bains publics à Tannay et Founex, le secteur des Châtillons à Mies et sa zone d'activités).

De même la promotion d'une part du réaménagement progressif, là où cela est possible, d'un cheminement riverain le long du lac et d'autre part de la continuité globale des parcours doivent être soutenues (en accord avec les planifications du Plan directeur des rives du lac) et ainsi que la mise en place de facilités pour les modes doux le long de la RC1. Le réaménagement de la RC1, prévoyant des voies cyclables et un meilleur équilibre des usages entre Mies et Founex est en cours. C'est une mesure du PAFVG dont la mise en oeuvre est prévue à partir de 2014.

Quatre communes se partagent le front lacustre de Terre Sainte, à savoir Mies, Tannay, Coppet et Founex. Ces rives sont essentiellement occupées par des propriétés privées de nature très diverse puisqu'elles comprennent aussi bien les arrières « contraints » des maisons anciennes du bourg de Coppet que de vastes domaines bourgeois entourés de vastes jardins et parcs. Quelques espaces publics permettent à tout un chacun d'accéder au lac et le développement de nombreuses activités sociales et de loisirs, sportifs ou non.
Des vues saisissantes s'ouvrent depuis ces espaces publics ; sur le Lac bien sûr, mais aussi sur la rive opposée et ses arrières plans montagneux. Elles sont à préserver absolument.
Sur le plan biologique, la région des Crénées (Mies prochainement affectée par décision de classement) et sa réserve naturelle publique est l'épicentre d'une zone portée à l'Iinventaire fédéral sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale. Cet ensemble est le seul site naturel important que comptent les rives de Terre Sainte. Il se caractérise par une longue grève naturelle, ombragée par un important bosquet récemment éclairci pour redonner lumière et chaleur à la zone humide proprement dite.

Les Crénées-Lac et les Crénées-Terre

Outre cet élément majeur, on ne recense sur les rives qu'un très petit nombre de biotopes intéressants pour la faune et la flore lacustre. Les deux plus importants, comportent des roselières et ont été aménagés à l'intérieur même de la zone de l'Inventaire fédéral de

réserve d'oiseaux d'eau et de migrateurs (ROEM) et contribuent à former un embryon de réseau.
Les sites favorables pour compléter celui-ci ne sont aujourd'hui pas légion. Il est cependant tout-à-fait envisageable de profiter des situations particulières pour, comme cela a été fait au nord des Crénées, ré-insérer des petits milieux naturels destinés à la faune et à la flore riveraine et lacustre à qui le statut d'appropriation du sol garantirait la tranquillité. Ces aménagements ne peuvent être réalisés qu'à l'abri de brise-vagues ou à l'intérieur de digues ou murs de protection.
Les projets de réhabilitation des sites dédiés aujourd'hui aux traitements des eaux usées constituent de loin aujourd'hui le plus gros potentiel de revitalisation des rives de Terre Sainte. Les sites des STEP de Mies-Tannay et de Coppet qui devront être réaménagés représentent une occasion unique. Ils sont assez vastes pour que les intérêts des loisirs et de la nature puissent être conjugués.

Roselière

STEP Tannay et Greve de Coppet

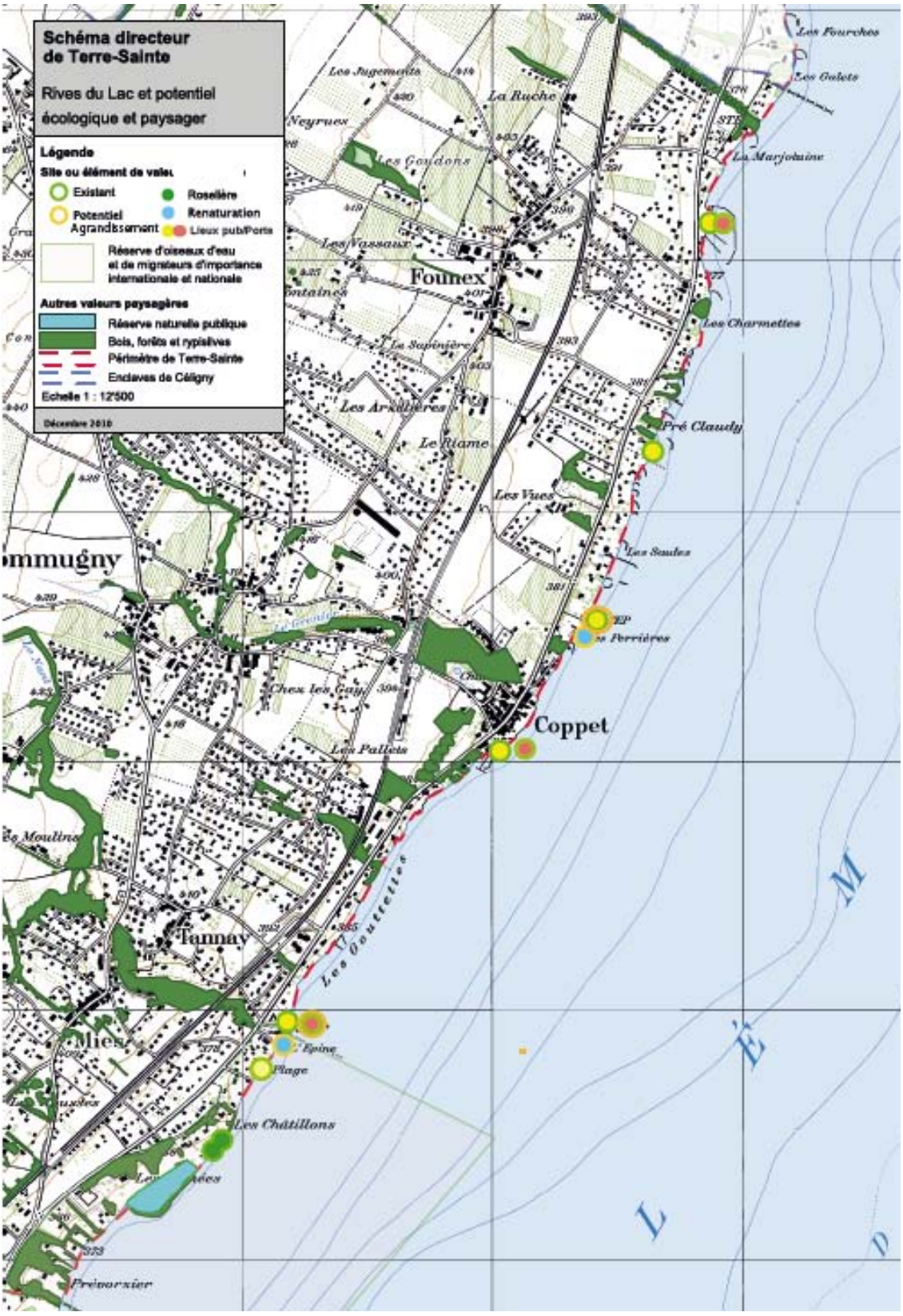

Les sites publics et les sites paysagers

3.6 Les motifs
Guider les planifications

Tel qu'il a été introduit dans les chapitres précédents, le **motif de densification** est un outil commun à toute la Terre Sainte pour l'élaboration des projets locaux dans une perspective de renforcement de son identité territoriale générale :

- pour "négocier" avec les maîtres d'œuvre ou les maîtres d'ouvrage la conception des projets en fonction des particularités locales tout en s'appuyant sur une grammaire commune qui renforce progressivement l'identité et la cohérence de la Terre Sainte ;
- pour faire évoluer les réglementations à venir vers la prise en compte de données qualitatives (alignements, contiguïté, hauteurs) ;
- pour garantir aux différents acteurs la pérennité d'espaces libres et non constructibles, dont le statut peut varier de la parcelle agricole à l'espace public, en passant par d'autres formes de collectivisation ou de droits d'usage (par exemple un champ qui devient, au cours du processus de densification, verger, potagers collectifs et parc public).

Les motifs ne sont pas des formes attachées définitivement à certains territoires mais des **formes transposables** à des contextes différents : les "dendrites" proposées dans un lieu peuvent devenir pertinentes à un autre endroit, telle "clairière" reste peut-être ouverte et devient "fenêtre paysagère", etc. Mais les quatre motifs constituent un répertoire d'attitudes dans lequel puiser pour mener à bien des projets concrets.

Les motifs sont ainsi à considérer comme des **formes évolutives** et non figées. Celles-ci s'inscrivent dans la durée, à partir d'une vision et d'une stratégie de mise en œuvre, convenue avec les acteurs locaux. Les motifs visent à décider de la forme des vides et à faire évoluer le territoire vers une structuration progressive d'espaces publics, de cheminements et d'ambiances contrastées.

	Type de situation	**Mode d'urbanisation-naturation**	**Enjeux fonctionnel, social, et paysager**
Motif de la Dendrite	Situation de villages-rues	Urbanisation "à partir de la rue"	Préserver commerces et services de proximité Autoriser de nouvelles formes de convivialité Reconstituer la lisière
Motif de la Fenêtre	Situation de coteau	Urbanisation "entre vues"	Valoriser le foncier par la garantie de préserver la vue à long terme Mise en commun de l'espace dégagé Cadrer le paysage
Motif de la Clairière	Situations centrales (à densité potentielle forte)	Urbanisation "autour des vides"	Préserver un espace central Qualifier de nouvelles centralités Symboliser le territoire
Motif de l'Espacement	Situations résidentielles diffuses	Urbanisation "à l'intérieur de limites"	Reconquérir des cheminements et rétablir des continuités spatiales Faire évoluer les modes de voisinage Recomposer un milieu biologique

Les motifs sont toujours **constitués autour de "vides"**. Leur propos est de structurer et de qualifier ce dernier tout en permettant une évolution de sa fonction et de son statut. En effet, ce vide peut être par exemple conçu au départ comme un terrain exploité par l'agriculture (champ, prairie, pâturage ou verger) et évoluer plus ou moins progressivement vers une fonction plus résidentielle (jardins familiaux, square, terrain d'aventure, etc.) ou collective (terrains de sport, place ou parc public).

Les motifs sont des outils d'aide à la planification, en tant qu'outils ils doivent s'adapter à la réalité concrète du terrain et guider des interventions capables d'urbaniser dans le respect des milieux naturels et des réseaux écologiques.

En donnant un nom à **quatre formes** de référence, le **motif de densification** consiste à garantir dans le temps un processus conjoint "d'urbanisation-naturation" en fonction de trois types d'enjeux :

- le degré de densité souhaitable (enjeu fonctionnel) ;
- les modes de vie attendus (enjeu social) ;
- les caractéristiques morphologiques et paysagères du lieu (enjeu spatial et culturel).

La Dendrite

« Dans les villages, on a tout mais sans les inconvénients de la ville : les commerces, le café, la poste… Et c'est beaucoup plus vivant que dans les zones villas », Parole d'habitant

Le motif de la Dendrite est une forme de densification visant à revaloriser les qualités topologiques et sociales des villages-rues. Son but : recomposer la lisière des villages avec le paysage extérieur tout en soutenant le maintien de commerces et de services de proximité sur la rue principale.

Il est caractérisé par :

- une proposition d'urbanisation se développant en ramifications en peigne ("dendrites") à partir d'une ossature linéaire, le village-rue, le long duquel une contiguïté du bâti et l'implantation de services sont encouragées ;
- un renforcement de l'épaisseur du village respectueux de sa substance historique, mettant ces ramifications de quartiers en relation directe avec le noyau principal et en renforçant l'identité rurale ;
- une alternance d'espaces collectifs minéraux (accès voiture, vélos, jeux d'enfants, rencontre) et d'espaces végétaux (ouverture des jardins privés sur une plus vaste parcelle, partagée ou agricole), qui valorisent le cadre de vie, diversifient les usages et enrichissent la complexité paysagère des franges de village.

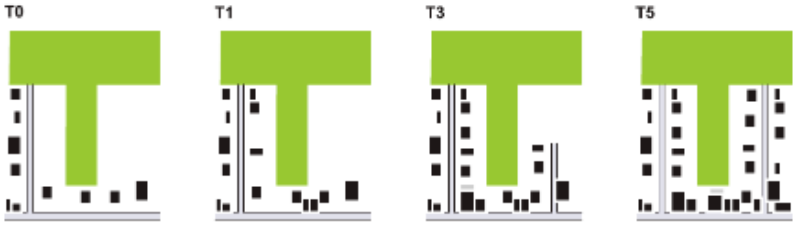

MOTIF DE LA DENDRITE

La Fenêtre

« Le patrimoine de Terre Sainte, c'est avant tout les Alpes, le lac, la vue – et en même temps ses activités tertiaires », Parole d'habitant

Le motif de la Fenêtre est une forme de densification en poches ouvertes sur le paysage, qui vise, dans des situations où une vue dominante est très fortement orientée par la prégnance et la valeur symbolique d'une unité paysagère (à Terre Sainte, "le Coteau" et la vue sur le lac et les Alpes), à répartir les constructions en bordure d'un grand vide ouvert sur ce paysage (c'est la métaphore de la fenêtre). Son but est de cadrer le paysage pour les usagers de l'espace rue situé en amont (une ouverture dans la continuité du bâti et des clôtures) comme pour la valorisation de l'espace privé latéral (une plus-value pour les logements dont la vue est garantie).

Il est caractérisé par :

- une proposition d'urbanisation "entre les vues", libérant ou préservant des vides non construits, de manière à laisser ces fenêtres paysagères sur le lointain à la jouissance d'un plus grand nombre ;
- un accrochage sur un espace public attenant ou plus distant, bénéficiant d'échappées lointaines à travers cette "fenêtre" (éventuelles servitudes ou règles d'urbanisation garantissant ces échappées) ;
- un éventuel processus conjoint de densification et de "dédensification" pour libérer les vues ou les espaces ouverts.

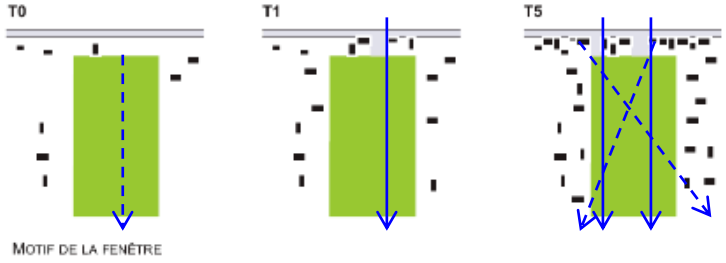

La Clairière

« Une parcelle de campagne en plein cœur de la ville ! Je passe toujours par le côté avec la poussette et j'ai remarqué qu'il y en a d'autres qui contournent ce champ », Parole d'habitant

Le motif de la Clairière est une forme de densification autour d'un vide généreux, qui vise, dans des contextes destinés à accueillir des densités fortes et risquant de faire l'objet de pressions immobilières, à offrir à tous l'aménité d'un grand espace dégagé dont les usages sont adaptables dans le temps (vocation collective). Son but est de rendre désirable une densification forte des espaces stratégiques, tout en créant des espaces publics majeurs, dont le caractère naturé soit en outre susceptible de porter une valeur symbolique et une identité propre à tout le Territoire de Terre Sainte.

Il est caractérisé par :

- un cadrage rigoureux de l'espace central (dont les modalités d'entretien, évolutives et à négocier au coup par coup, pourraient impliquer des habitants et/ou des agriculteurs selon des principes novateurs) ;
- la relative contiguïté des fronts bâtis et/ou des avant jardins de chaque construction (règles de proportions d'alignement, de hauteur, etc., à définir suivant les situations)
- l'aménagement et/ou la plantation des chemins cadrant la clairière (carrossables mais avant tout destinés à la déambulation et à la vie de quartier).

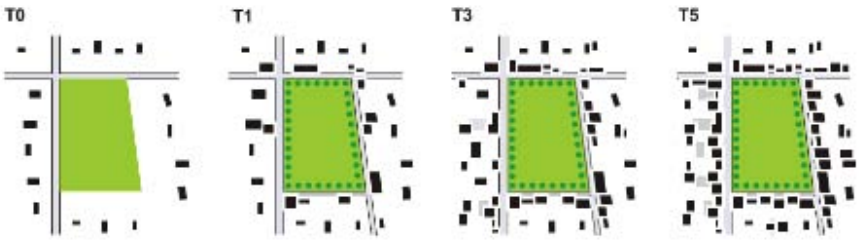

MOTIF DE LA CLAIRIÈRE

L'Espacement

« La rue est bouclée, elle est trop étroite pour que les enfants y jouent et au bout, c'est un cul de sac, alors que 10 mètres plus loin, on est en pleins champs », Parole d'habitant

Le motif de l'Espacement peut être considérée comme une déclinaison de la "clairière", moins définie spatialement et pouvant être décomposée en plusieurs entités articulées entre elles. Elle vise à contenir dans des limites précises le processus d'étalement irrégulier des zones villas et à recréer des connexions entre des quartiers fragmentés ou aménagées dos à dos. Dans ce type de territoire, les relations de proximité entre voisins sont systématiquement entravées par la logique d'accès automobile individuel, dont le bouclage "en raquette" ou "en impasse" ne permet pas le contact avec le voisin de derrière ou la zone villas d'à côté. Paradoxalement, la juxtaposition des propriétés privées sur des territoires étendus les rendent infranchissables et indésirables, voire insécures du point de vue social (cf. les plaintes concernant le vandalisme ou les cambriolages).

Le but de "l'espacement" est de construire la possibilité d'un lien social et de nouvelles unités de voisinage en recomposant un espace collectif naturel de cheminement et d'orientation pour des quartiers aujourd'hui enclavés et indifférenciés.

Il est caractérisé par :

- une proposition d'urbanisation à l'intérieur des limites d'un quartier, visant à y ménager "de l'espace" bien défini et une orientation (Jura-lac) ;
- une reconquête progressive de bribes d'espace public ou de passages fermés, permettant à terme de recomposer des espaces collectifs de cheminement ou de rencontre ;
- une transformation d'espaces disloqués en lieux identifiables, par une définition plus cohérente des limites paysagères et d'urbanisation.

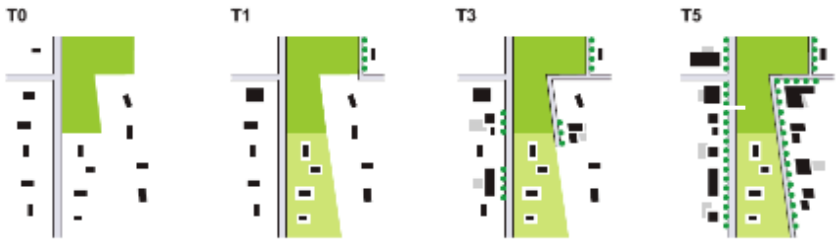

MOTIF DE L'ESPACEMENT

Actions

Les motifs sont des outils d'aide à la planification, ils proposent une manière de préserver les qualités paysagères de Terre Sainte en organisant le développement autour de « vides » à qualifier. Il s'agit de sensibiliser les acteurs du territoire à ce concept et à l'utilisation de l'outil « motifs ».

Une mission conseil pour la commune de C havannes-des-Bois a t esté la pertinence de l'utilisation des motifs en l'occurrence « la dendrite ».
Un PPA « Aménagement du village » et trois projets se développaient doublant la population de la commune.
Deux objectifs ont été posés :

- les espaces publics, vrai enjeu de la vie collective ;
- limiter les impacts du trafic devant l'afflux d'habitants

Deux propositions :

- établir une nouvelle centralité (voir la 3ème image directrice) par la réalisation d'une place traversante et la plantation linéaire d'arbres, intégrer la route cantonale pour en f aire une rue centrale et implanter transversalement le bâti afin de structurer la perception de la rue ;
- constituer un réseau de cheminements piétons et cycles plantés et hiérarchisés.

La proposition a été intégrée le plus possible, malgré un PPA déjà validé, aussi le motif de la dendrite n'a pu être rigoureusement respecté, toutefois son principe à pr ésidé aux réflexions et évolutions proposées à la commune.

ILLUSTRATION D'UNE MISSION CONSEIL, CHAVANNES-DES-BOIS, OCTOBRE 2007

IV Les mobilités

4.1 Les transports publics

L'élément déclencheur

Le développement des transports publics est le moyen fondamental d'**offrir des alternatives** à l'usage contraint du véhicule privé (en particulier dans les zones de faible densité où les gens sont vite captifs de leurs voitures) **pour induire des comportements nouveaux** permettant de passer simplement d'un mode à un autre, en fonction des distances à parcourir.

L'organisation des transports publics, PDRN état 2010

La stratégie à Terre Sainte est centrée sur :

- la pleine utilisation du potentiel que représente la gare de Terre Sainte, en tant que gare RE de l'arc lémanique (30 min toute la journée en 2012, trains à 2 étages, 15 min toute la journée en 2025-2030) ;
- le potentiel complémentaire de la gare RER, tête de pont du réseau Annemasse-Coppet (15 min en 2017), ce qui donne à Co ppet une place tout à fait exceptionnelle du point de vue de la desserte TP;
- la création d'un réseau de lignes de bus drainant tout le territoire de Terre Sainte, dont les départs ou arrivées en gare sont synchronisés avec les trains, 5 lignes convergeant à Coppet (30min toute la journée pour les liaisons Coppet-Genève, Coppet-Nyon, 30min aux heures de pointe pour Coppet-Divonne-Gex, Coppet-Crassier et 60min toute la journée pour Coppet-Chavannes-des-Bois-Bogis-Bossey ou en alternative Sauverny, (étude en cours), avec une mise en œuvre concomitante à l'amélioration de l'offre RE. Les tracés définitifs de ces lignes seront arrêtés à l'issue de l'étude des variantes et de la concertation avec les communes territoriales;

- les mesures d'accompagnement de la mise en place du réseau de transports publics : un P+R à la gare de Coppet, une réflexion sur des P+R (modestes) à Chavannes centre, Mies et Tannay gare et sur France à la frontière, des réseaux de mobilité douce connectés aux arrêts avec des P+B (Park and Bike notamment aux gares), l'insertion optimale des arrêt dans l'espace public, une réflexion sur le stationnement public coordonnée dans le bassin versant gare de Coppet, une coordination avec le réseau vélos en libre-service futur. Ces mesures sont fondamentales pour un fonctionnement optimal du réseau TP, espérant ainsi un report modal significatif.
- La coordination avec les mesures d'assainissement de la jonction autoroutière assurant la sécurité des cycles et la priorité des TP en franchissement.
- la connexion avec le débarcadère de Coppet et les lignes de transport lacustre qui pourraient se développer.

L'extension du RER franco-valdo-genevois de Coppet à Nyon reste une option ouverte à long terme, sous réserve du financement des infrastructures nécessaires et des frais de fonctionnement de l'offre (réflexion inter-cantonale VD-GE-CFF). Ceci implique cependant un principe de précaution et de préservation des terrains liés au développement ferroviaire (gares, 3ème et 4ème voie) à inscrire comme contrainte dans les processus de planification intercommunaux et communaux.
Le développement du réseau, les tracés, les nouveaux arrêts, les mesures d'accompagnement, etc., font partie de l'étude régionale de réorganisations des lignes de transports publics. Liée au PDRN, la discussion et la validation de l'étude se fait dans le cadre régional en concertation avec le COPIL de Terre Sainte.

Actions

La réorganisation des lignes de bus de Terre Sainte, y compris la ligne Gex-Divonne-Coppet et le NstC. Une synergie avec les transports scolaires est recherchée. Un inventaire des éléments d'infrastructures à mettre en œuvre est établi. (Etude liée au PDRN, mise en service en phase avec les nouveaux horaires CFF).
Une attention particulière sera portée sur la possibilité d'utiliser des bus de petit gabarit hors des heures de pointes afin de diminuer les nuisances ressenties dans les villages.
Mesures PAFVG
12-2 Aménagements de priorité TC sur la ligne Gex – Divonne – Coppet en liaison avec le renforcement de l'offre", sans financement car la réalisation est prévue avant le déblocage des crédits de la confédération, mais la mesure participe à l'évaluation globale du projet.
12-9 Amélioration de la capacité de la ligne de la ligne RER Coppet-Genève: création de deux points de croisement (Mies-Chambésy) en calendrier A (2011-2014) (déc. 2016 le RER au ¼ h Genève-Coppet).
12-8 Rabattements TC sur les gares du réseau national dans le canton de Vaud en calendrier (2015-2018)
12-12 Amélioration du franchissement des jonctions autoroutières de Coppet, Nyon et Gland pour le bus en calendrier C (2019-2022)
*Les mesures d'accompagnement de la mise en service du réseau des TP***.** Les mesures s'attachent au fonctionnement du réseau MD, à la qualité des interfaces et des espaces publics, à la proposition d'un concept de stationnement par bassins versants (P+R, …) elle est conduite conjointement à celle de la réorganisation des TP par bassins versants sur les gares (Etude liée au PDRN réalisation souhaitée concomitante à la réorganisation TP).

4.2 La mobilité douce

La liberté des déplacements

La mobilité douce est la seconde alternative à l'usage de la voiture individuelle pour tous les déplacements de courte distance et notamment pour rejoindre, de n'importe où, l'arrêt de bus ou l'interface de transports publics le plus proche.
La proposition repose donc sur la mise en place d'un réseau fin de chemins ou d'itinéraires détournés, sécurisés et agréables, qui permettent de relier de proche en proche tous les points de Terre Sainte.

Un réseau différencié et partagé*:*

- un réseau local de rabattement cycles sur la gare, le collège, les lieux de vie et les arrêts de lignes de transports publics, dont les mailles, plus fines sont destinées à permettre les déplacements rapides vers les lieux de transbordement, de service, etc. (rayon d'environ 3km);

Ceci signifie un travail important de désenclavement des zones villas et des voies en boucle ou en impasse et une amélioration de nombreuses traversées de carrefours, une sécurisation des cheminements le long des voies par des pistes ou voies cyclables et des franchissements des obstacles (nants, bois, autoroute, voie ferrée) ;

*En **jaune** trait fin, le réseau fin de rabattement sur les centralités, les cœurs de village, le collège des Rojalets (carrés blancs) à travers les quartiers, rayon 3km*

- Un *réseau régional de loisirs,* dont les "mailles larges" sont décalées par rapport au réseau d'accessibilité automobile, de manière à permettre de grandes traversées confortables à vélo ou à pied à l'écart de la circulation automobile intense. Ce réseau concerne principalement le réseau de loisirs - cycles et piétons- il se superposent et se complète avec les réseaux balisés « Suisse mobile » et l'inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres. La requalification de la RC1 de Versoix à Founex est une première étape de mise en œuvre du rééquilibrage des usages de la rue.
- Le Projet de développement régional agricole de Terre Sainte prévoit la constitution d'un réseau équestre qui partiellement utilise des voies modes doux, la coordination avec les autres usages doit être recherchée.

Ces réseaux sont en grande partie façonnés par l'histoire, l´ancienneté de ces voies, comme le revêtement d´origine, les talus, les murs, les bornes, les arbres, etc. représente un atout, notamment pour le tourisme doux et l'Inventaires des voies de communication historiques (IVS) permet d'apprécier la valeur patrimoniale des différents tronçons et d'en tenir compte dans les planifications. Cet inventaire est conforme à l´article 5 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). L´ordonnance concernant l´Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (OIVS) a été approuvée par le Conseil fédéral le 14 avril 2010 et elle est entrée en vigueur le 1er juillet de cette année.

Réseau régional de loisirs

Itinéraires cyclables « swiss mobile »

les itinéraires cantonaux de randonnées pédestres et « swiss mobile »,

Le réseau équestre

La superposition des différents réseaux

La multiplication des réseaux, qui se superposent très souvent, démontre la pression des usages exercée sur ce territoire, notamment sur les espaces ouverts et exploités. Il est ainsi important de chercher à promouvoir la coexistence des usages de loisirs avec les usages agricoles, pour éviter les conflits.

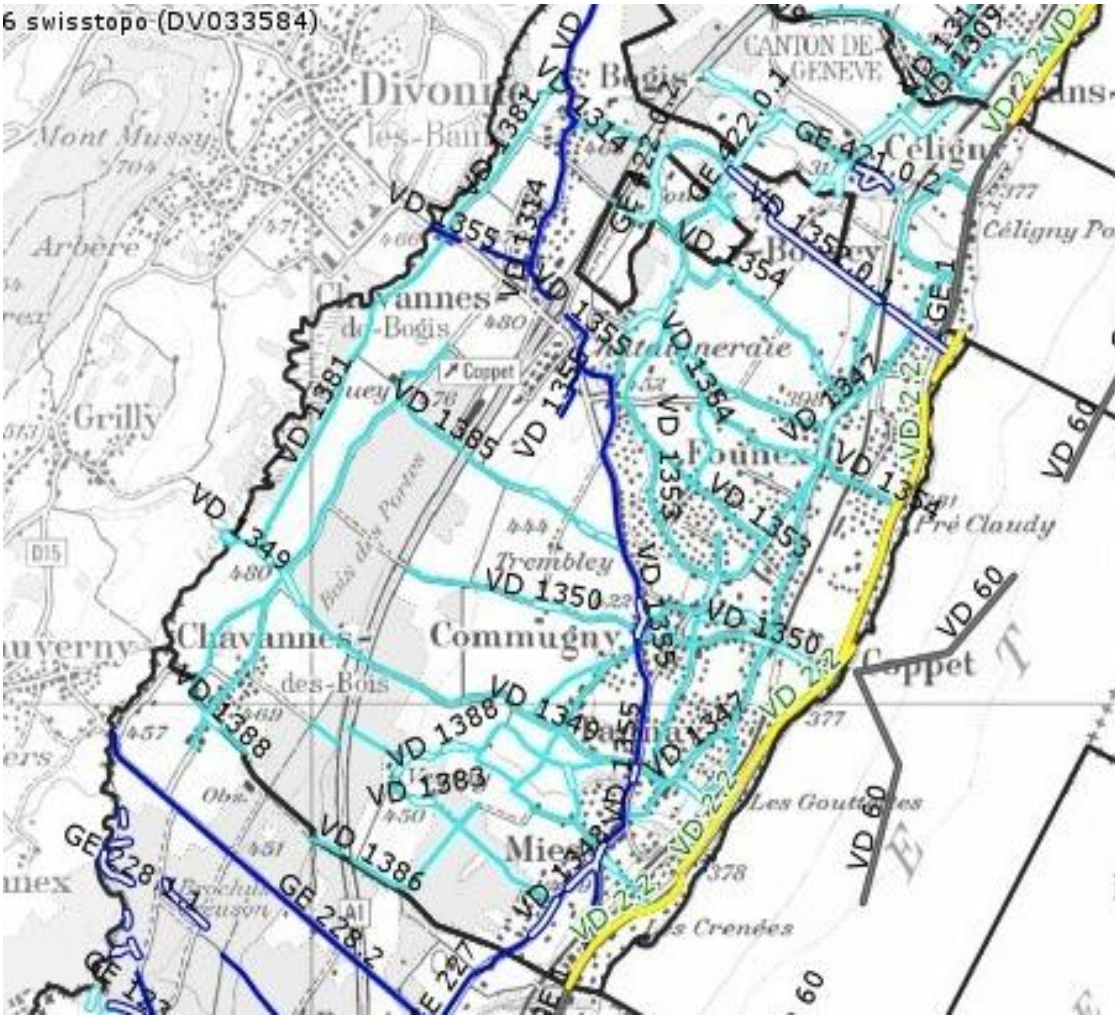

L'inventaire des voies historiques (IVS)

Voies de communication historiques d'importance régionale:

Voies de communication historiques avec beaucoup de substance

Voies de communication historiques avec substance

Voies de communication historiques

Voies de communication historiques d'importance locale:

Voies de communication historiques avec beaucoup de substance

Voies de communication historiques avec substance

Voies de communication historiques

En jaune d'importance nationale

Le réseau dans son entier avec les points de frottement

Actions
La mise en place et la lisibilité des différents réseaux MD, programme, faisabilité, calendrier.
Sont déjà engagées des études sur :
Le réseau de rabattement, les mesures d'accompagnement de la mise en service du réseau des TP. Organisée par bassin versant l'étude s'attache au fonctionnement du réseau MD, au désenclavement des zones villas, à l'accessibilité aux arrêts TP et à la qualité des interfaces et des espaces publics. Elle est conduite conjointement à celle de la réorganisation des TP. (Etude liée au PDRN réalisation souhaitée concomitante à la réorganisation des TP) .
Le réseau de loisirs, coordination avec le PDRA, notamment pour les cheminements de randonnées et de loisirs et les réseaux équestres. Coordination avec le réseau vélopass.
Mesures PAFVG
52-1 Requalification de la route Suisse (Versoix-Founex intégration d'une voie cyclable) en calendrier A (2011-2014)
52-2 Requalification de la route Suisse 2ème étape en calendrier C(2019.2022)
12-10 Accessibilité modes doux de la Gare de Coppet en calendrier B (2015-2018)

4. 3 Les transports individuels motorisés
La gestion responsable

Éviter la congestion définitive des infrastructures routières existantes mais surtout ne pas augmenter leur emprise ou leur extension, accompagner la mutation des comportements attachés à l'automobile en offrant des alternatives à son usage forcé, rechercher pour cela la complémentarité avec les transports publics et la mobilité douce. L'éventualité de l'ouverture d'une jonction autoroutière supplémentaire (programme des routes nationales) du côté de Collex ou Versoix, devrait sensiblement soulager la jonction de Coppet (étude en cours). La "stratégie TIM" (Transports Individuels Motorisés) tient en deux points :

> La hiérarchisation du réseau routier (différenciation des TIM). Celle-ci consiste à changer les habitudes: ce n'est plus le volume de trafic actuel qui doit déterminer la hiérarchie des voiries mais au contraire la hiérarchie projetée qui doit réguler le type de trafic de demain, en rendant lisible (par le traitement des profils, des gabarits ou des vitesses) trois fonctions territoriales distinctes.

La fonction de **transit** transversal qui est cantonnée à l'autoroute; un travail d'assainissement de la jonction est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers et le passage prioritaire des bus.
La fonction d'**accessibilité** qui dessine un réseau de voies prioritaires offrant à tous les noyaux villageois un accès direct et efficace à l'autoroute en amont, et à la route suisse en aval, la RC1, axe historique structurant.
La fonction de **distribution** interne qui, littéralement, distribue l'intérieur du territoire en assurant une répartition homogène des charges et une bonne cohabitation avec les autres modes de transport.

> La modération du trafic. On sait aujourd'hui que toute construction de nouvelle route entraîne rapidement un afflux supplémentaire de véhicules et ne soulage que peu de temps les voies qu'elle est censée alléger. À l'exception du "réseau de transit" qui doit faire l'objet d'un réaménagement lourd, la gestion des nuisances dues au trafic est donc traitée par une politique active de modération des vitesses, en particulier dans les traversées villageoises où elle est l'occasion de requalifier la vie et l'aménagement des espaces publics, le travail est engagé avec la requalification de laRC1.

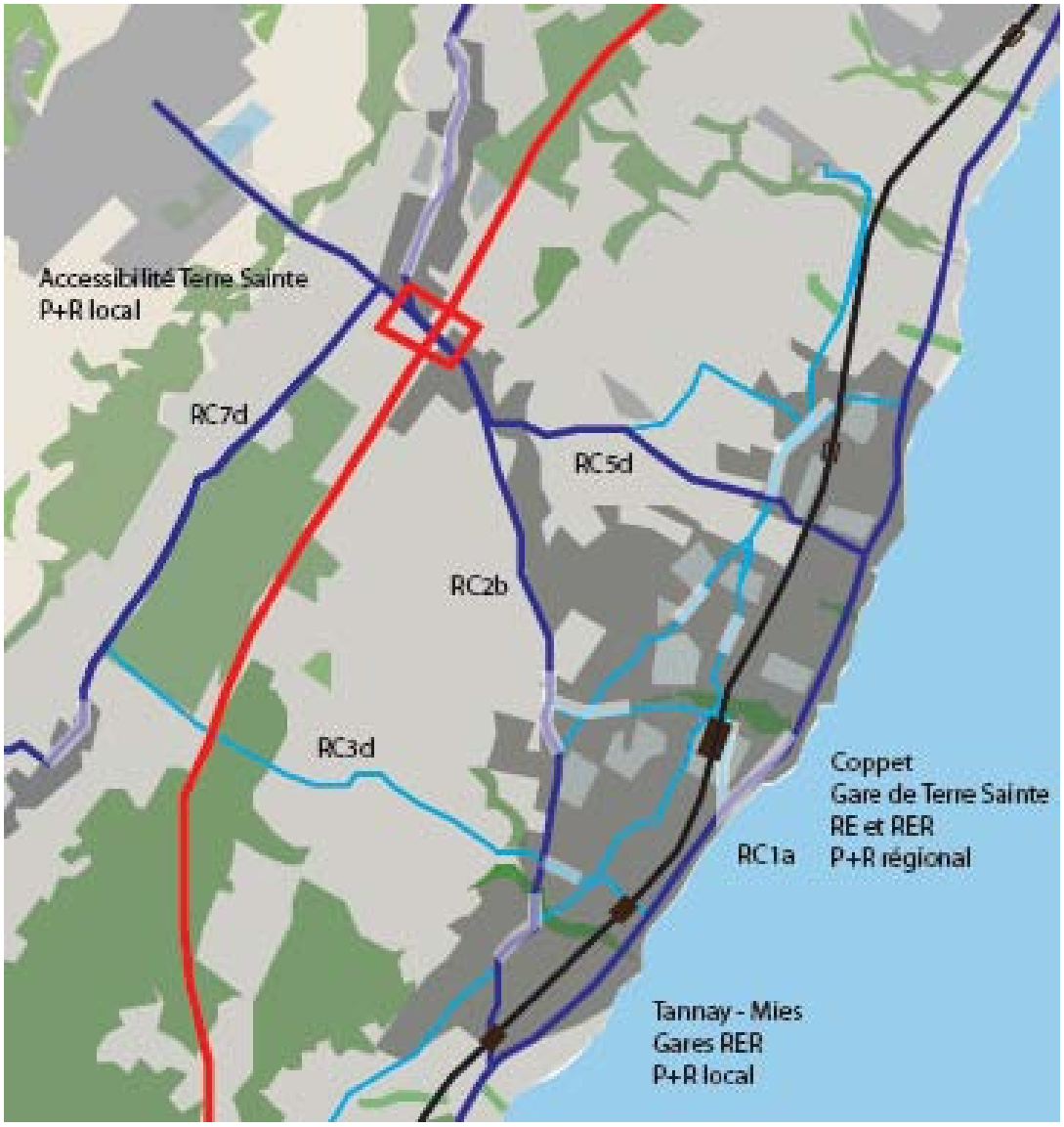

*La hiérarchie du réseau, réseau primaire de l'autoroute en **rouge**, accessibilité en **bleu**, distribution en **turquoise**, les traversées de village en blanc ,à modérer dans le sens de l'équilibre des usages.*

Actions

Réflexion sur le système d'accessibilité à l'autoroute, le réseau RC2b et RC5d subira de très fortes augmentations, un élargissement de cette fonction aux RC7d et 3d devrait être étudié.

Réaménagement de la jonction autoroutière de Coppet pour améliorer la fluidité des TIM et limiter la perturbation de l'entrée et de la sortie de l'autoroute aux heures de pointe, la traversée de la jonction pour les TP et les modes doux. Ces travaux permettront une réserve de capacité TIM de 20%. A long terme, l'assainissement lourd de la jonction est lié aux travaux de la troisième voie Coppet-Vengeron du programme fédéral d'assainissement des goulets d'étranglement. Etude régionale en cours.

Mesure PAFVG

12-13 Aménagement jonction A1 (TIM) (RN)

12-12 Amélioration du franchissement des jonctions A1 de Coppet, Nyon et Gland pour le bus en C

32-1-10 Nouvelle jonction à Collex/Versoix (RN), Programme fédéral d'élimination des goulets d'étranglement Coppet-Vengeron

Requalification du "réseau d'accessibilité" La RC1 requalification de l'espace route en espace rue intégrant les différentes fonctions de trafic et modes doux de Mies à Founex (avant-projet en cours, réalisation prévue à partir de 2014), en prolongement du projet identique mené par le canton de Genève pour la traversée de Versoix.

Mesure PAFVG

52.1 Requalification de la route Suisse Versoix-Founex en calendrier A (2011-2014)

52-2 Requalification de la route Suisse en calendrier C (2019-2022)

Requalification du "réseau de distribution interne" de manière à répartir la charge de trafic tout en garantissant un partage de la voirie avec les autres usages.

Mesure PAFVG sans cofinancements

12-7 Coppet accès gare (desserte PDL),

12-6 P+R de Coppet et Gland, financées par l'agglomération

Mise en zone 30 et/ou en zone de rencontre et/ou modération de certaines traversées de noyaux villageois et des lieux sensibles et *création de zones de rencontre* dans les quartiers résidentiels.

4.4 Le management de la mobilité

Les outils nécessaires

Désormais le seul travail sur les réseaux ne suffit plus, une politique de stationnement, une incitation à l'adoption de plan de mobilité pour les entreprises (par ex. le récent développement du transports par bus pour l'Ecole internationale de Founex), ainsi que des offres de mobilité alternatives, des produits combinés doivent absolument accompagner la réorganisation des offres.

Le PDRN propose une réflexion à l'échelle régionale pour la plupart de ces problèmes, notamment pour la politique de stationnement, qui sera abordée dans le cadre de l'étude des mesures d'accompagnement de la réorganisation des TP. Chaque bassin de rabattement sur les gares doit pouvoir proposer une localisation et un dimensionnement judicieux des différents types de parkings, ainsi qu'une politique d'accessibilité pour les usagers.

En complément à l'effort consenti pour améliorer le réseau régional de transports publics, la Région promeut la mise sur pied d'un réseau de vélos en libre-service par vélopass (simples et électriques). Trajets pendulaires et de loisirs seront possibles avec la localisation de stations aux gares, dans les sites d'emplois et près des lieux importants de loisirs tels que les débarcadères, les châteaux, etc. Un partenariat public/privé assure le fonctionnement du réseau, 12 stations en 2011.
Ces actions combinées de mobilité permettront d'inciter plus fortement encore les entreprises de la région a instaurer des plans de mobilité d'entreprise.

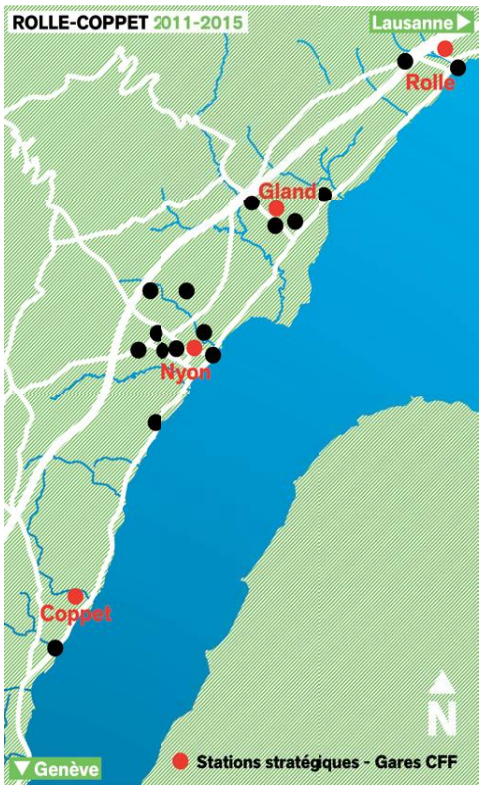

AVANTAGES FONCTIONNELS DU RÉSEAU RÉGIONAL

—

Accès facilité aux gares

—

Liaisons cyclables vers les écoles

—

Connexions entre les centres villageois

—

Itinéraires de loisirs

—

Fonctionnement avec le covoiturage

—

Partenariat avec Mobility CarSharing

—

Intégration dans les plans de mobilité d'entreprises

OBJECTIFS

—

Fin 2012: 12 stations, 133 vélos

—

Fin 2013: 24 stations, 266 vélos

Le réseau régional 2011-2015 (brochure vélib, Régionyon)

Actions
Installer fin 2013 plusieurs stations vélopass en Terre Sainte, à la gare, à l'entreprise Novartis, à Chavannes-centre commercial… Elargissement du concept à tous les villages en synergie avec les aménagements modes doux.
Mise en place systématique de plans de mobilité lors de l'implantation de nouvelles entreprises ou commerces (clause à introduire dans les règlements communaux).

V. Les patrimoines

5. Les patrimoines
Les trois axes de coordination

Dans des régions où le développement a été soutenu, où d'importantes zones villas ont pris la place des terres agricoles amoindrissant aussi l'usage public des espaces. La conservation des patrimoines est fondamentale pour la qualité du cadre de vie et du cadre environnemental. Reconnaître les caractéristiques qui font l'identité et la beauté des lieux, qui permettent la vie animale et végétale, permet de préserver les milieux naturels et construits, mais surtout fonde les règles pour les faire évoluer afin d'accompagner la vie contemporaine.
Il ne s'agit pas de s'en tenir à la protection de quelques éléments exceptionnels qui sont les emblèmes manifestes de l'histoire du passé, mais bien de valoriser des éléments beaucoup plus discrets du paysage qui façonnent sans le dire l'identité du territoire présent :

- dans l'espace bâti, s'intéresser au **patrimoine ordinaire** (non répertorié et souvent inaperçu) autant qu'au patrimoine extraordinaire, plus classiquement repéré ;
- dans l'espace public, articuler la restructuration de l'espace public traditionnel comme instrument de modération du trafic avec l'invention de nouvelles formes d'espaces publics que peuvent constituer les espaces libérés par les motifs, par les franges ou par des micro-centralités.
- dans l'espace végétal, valoriser le patrimoine paysager, biologique et génétique de Terre Sainte et articuler le **projet agro-paysager** avec les enjeux de densification et les motifs paysagers;

5.1 L'espace construit
Valeur historique et valeur de charme

L'espace construit est le premier domaine constituant une valeur patrimoniale évidente. Encore convient-il de distinguer :

- ce que classiquement on appelle le **patrimoine historique et archéologique**, qui rassemble tous les sites, objets ou ensembles architecturaux ayant un caractère exceptionnel parce que ce sont les témoins physiques de telle ou telle époque ;
  L´article 5 de la Loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage exige du Conseil fédéral qu´il établisse un inventaire des objets d´importance nationale. Dans ce but, en décembre 1973, la Confédération a octroyé un mandat pour la réalisation de cet inventaire appelé ISOS. Il fournit une vue d´ensemble de toutes les agglomérations de Suisse fréquentées ou habitées en permanence. Son objet est d´établir des relevés des sites construits comparables entre eux pour mettre en évidence les qualités, les facteurs de perturbation et les mesures de sauvegarde souhaités.
  L´ISOS est l´un des instruments de connaissance de notre patrimoine. Vu la rigueur de la méthode, son originalité et l´échelle d´intervention à laquelle elle se réfère, c´est un outil extrêmement précieux pour la conservation et l´aménagement des sites bâtis et leur environnement. Cet inventaire s´inscrit dans l´aménagement du territoire, tâche déléguée par la Confédération aux cantons, l´Autorité cantonale est tenue de respecter et faire appliquer cet inventaire.
  Coppet est inscrit à l'ISOS comme bourg d'intérêt national (région archéologique d'importance), Mies, Tannay, Commugny, Founex, comme villages d'intérêt régional et Chavannes-des-Bois, Chavannes-de-Bogis et Bogis-Bossey d'intérêt local.

- de celui que l'on qualifiera de **patrimoine ordinaire**, qui réunit, de manière moins visible mais peut-être plus sensible, tous les bâtiments ou ensembles vivants "ordinaires" – ceux qui sans doute n'ont pas de "valeur historique" avérée, mais dont le caractère prosaïque et vivant confère à chaque lieu habité une identité singulière et une incomparable "valeur de charme".

L'enjeu, au-delà de la préservation – évolution des objets et sites et de leurs contextes, consiste à valoriser ces éléments dans une approche touristique et culturelle « douce », randonnée de découverte, parcours culturels thématiques, etc.

Actions

Répertorier, protéger et valoriser les curiosités faisant partie du patrimoine historique de Terre Sainte – châteaux, églises ou maisons anciennes, mais aussi lavoirs, édicules, murs ou terrasses, etc. S'appuyer sur les recensements et les actions de protection existants, ISOS (Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse), IVS (Inventaire des voies historiques Suisse), le recensement architectural cantonal, l'Inventaire des régions archéologiques et par la protection inscrite dans la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS). Le cas échéant, compléter et renforcer la protection prévue dans les règlements communaux d'aménagement du territoire (Règlement sur le plan général d'affectation –RPGA, Règlement des plans partiels d'affectation –RPPA et les plans de quartier –RPQ).

Promouvoir des missions conseils sur des projets, privés ou publics, portant sur des objets du patrimoine ordinaire : aménagement d'espace public, réhabilitation de bâtiments anciens, etc.

Participer à la réflexion régionale sur la mise en réseau touristique et culturelle (Plan directeur régional touristique du Littoral en phase de cadrage).

5.2 L'espace public

Ménager le territoire plutôt que l'aménager

L'espace public enfin est le troisième domaine où se cachent des valeurs patrimoniales, plus secrètes et aussi plus fragiles, qu'il s'agit de révéler (lieux anciens ou noyaux villageois), d'enrichir (centralités ou polarités nouvelles) ou de réintroduire (espaces distendus ou zones villas).

Dans les trois cas un même mot d'ordre : « Ménager plus qu'aménager » pour faire face à la tentation du suréquipement ou de l'aménagement systématique – souvent inutile, stéréotypé ou uniformisant : l'aménagement est précieux, soigné ou décoratif, mais l'esprit du lieu disparaît (l'espace public paraît muséifié) ou l'ambiance nouvelle ne prend pas (l'espace public reste froid et stérile).

Encore faut-il distinguer plusieurs modalités de ménagement, en fonction des situations :

- dans les noyaux villageois, ménager les **formes traditionnelles d'espace public** (la place, l'espace-rue, le cheminement, etc.) : la modération du trafic, la simplicité des aménagements et le prosaïsme des équipements de proximité (services ou commerces ordinaires) sont les clés de la réussite des projets à promouvoir;

> dans les secteurs moins denses, ménager des **formes latentes d'espace public** qui, loin des archétypes précédents, augmentent sensiblement le potentiel de rencontre ou la probabilité de contacts entre des gens, souvent isolés ou captifs de la voiture : la **micro-centralité** (un arrêt de bus à la croisée de deux chemins avec "éco-point", parc vélo et banc public, un espace de rencontre à l'entrée d'un centre sportif, un espace de dégagement à la sortie de l'école, etc.).

Le château de Bogis-Bossey

Actions
Une politique volontariste de valorisation ou de création d'espaces publics, à coupler avec le développement du réseau de mobilité douce, une stratégie d'implication des habitants ou acteurs (et non seulement d'information). (Etude régionale des mesures d'accompagnement de la réorganisation des transports publics couvre partiellement cet objectif)
Cahier de recommandations en matière d'équipement : désencombrer l'espace, appropriation temporaire, espaces intermédiaires entre le public et le privé, mise en valeur d'éléments singuliers (arbre centenaire, façade majeure, dégagement particulier).
Mise en œuvre de projets pilotes d'une micro-centralité ou d'un motif.

LES CHÂTEAUX, MONUMENTS HISTORIQUES ET VALEUR TOURISTIQUE
Coppet, la mémoire d'un bâtiment structurant le paysage

LES PONTS, FRANCHISSEMENTS LES PLUS ANCIENS
Chavannes-des-Bois, le pont de Grilly , symbole transfrontalier

LES ENSEMBLES ARCHITECTURAUX COHÉRENTS
La rue centrale à Coppet, témoin vivant d'une architecture savoyarde

LES ÉGLISES, ACCUEIL ET ESPACEMENT
Chavannes-de-Bogis/Bogis-Bossey , à l'écart de la route et des villages

PATRIMOINE BÂTI EXTRAORDINAIRE

Trace d'une sociabilité oubliée, la fontaine est un objet dont la seule présence a souvent préservé un espace public de qualité.

Deux façades de couleur , l'administration et l'auberge, un revêtement de sol unificateur… La place du village revit.

La cour ouverte, le muret, l'appentis couvert, une tèche : l'agencement et la fonctionnalité d'objets ordinaires font la qualité irremplaçable d'espaces privés qui savent jouer le rôle d'un espace public.

Le rétrécissement entre deux corps de ferme, l'absence de trottoir , la contiguïté de bâtiments construits au fil des besoins, engendrent des espaces ordinaires de grande qualité : dégagés, fonctionnels et partageables.

PATRIMOINE BÂTI ORDINAIRE

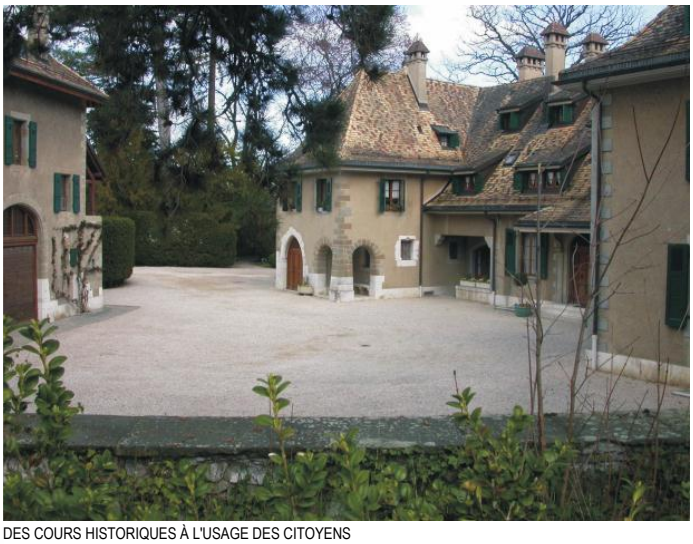

DES COURS HISTORIQUES À L'USAGE DES CITOYENS
Le château de Tannay

DES ESPACES PUBLICS POUR LA TERRE SAINTE
La plage de Mies

DES LIEUX D'ANIMATION RITUELLE AU COEUR DES VILLAGES
Le terrain de foot de Tannay

DES OUVERTURES MAJEURES SUR LE LAC
Le débarcadère de Coppet

ESPACE PUBLIC EXTRAORDINAIRE

Ralentissement à 30km/h, débordement de la chaussée, un côté bitumé devant la ferme, un côté fauché sous les arbres... Des mesures les plus simples, renaît l'espace public ordinaire.

Un banc ordinaire entre deux bouleaux. Les aménagements les plus simples font les plus grands moments.

Une venelle entre le jardin et la maison. Le droit de passage est un garant de confort et de sécurité sociale.

Un solitaire, un banc et une plantation indigène. A la croisée des chemins il fait toujours bon s'arrêter .

ESPACE PUBLIC ORDINAIRE

5.3 L'espace naturel
Valeur paysagère, biologique et agronomique

5.3.1 Les valeurs paysagères traditionnelles de la Terre Sainte

Historiquement, le paysage de Terre Sainte était défini par le cloisonnement bocager où chaque parcelle ou groupe de parcelles était délimité par des haies souvent rehaussées d'arbres. Un dense réseau de routes et chemins assurait l'accès à chaque cellule bocagère. Certains voient dans cette structure une survivance de l'organisation romaine, d'autre le résultat des grands essartages du moyen-âge. Les premiers documents cartographiques l'attestant remontent au XVIe siècle.

Malgré les grands chamboulements intervenus, à partir du siècle dernier, tant dans les systèmes agricoles et de circulation que dans les affectations de ce territoire – émergence de la fonction résidentielle et des activités commerciales -, les marques de ce cloisonnement bocager subsistent aujourd'hui en Terre Sainte, mêmes si elles n'atteignent pas la prégnance de celles conservées dans l'enclave de Céligny ou dans certaines parties du Pays de Gex voisin.
Le maillage bocager reliait entre eux les autres éléments caractéristiques du paysage traditionnel que sont les terres ouvertes, les prairies et pâturages, les vergers, mais aussi les éléments plus naturels comme les bois et les surfaces d'exploitation extensives : teppes ou tattes.

Ces éléments paysagers traditionnels, décrits ci-après, sont les dépositaires de l'identité territoriale de la Terre Sainte. Mobilisés au sein d'une politique résolue de reconquête paysagère, ils seront les vecteurs de l'affirmation et du renforcement de celle-ci.
Pour être complète, cette reconquête paysagère doit s'exercer aussi bien sur les zones agricoles et construite ou à urbaniser de la région. Elle permettra, outre l'optimisation de leur qualité écologique intrinsèque, d'agir positivement sur les coutures, zones tampons, milieux de transition d'une zone d'affectation du sol à l'autre, dans l'optique d'améliorer leur fonctionnalité environnementale et esthétique.

A cette reconquête paysagère sont liés des intentions directrices et des objectifs spécifiques forts:

- Renforcer l'identité paysagère de la Terre Sainte
- Restaurer les éléments paysagers caractéristiques et traditionnels de la Terre Sainte
- Orienter le renouveau paysager vers une amélioration qualitative ancrée dans l'histoire du paysage
- Protéger et valoriser le continuum des milieux naturels et semi-naturels structurant le territoire de la Terre Sainte
- Conserver et mettre en valeur les ressources environnementales et naturelles de la région.

Ces objectifs sont inclus et confortés par certains objectifs du Plan directeur régional du district de Nyon, soit :
a) garantir la pérennité des périmètres de protection des objets naturels et paysagers, les coulées vertes, les entités singulières et les sites de valeur ;
b) favoriser les réseaux agro-environnementaux pour lier les différents éléments du paysage et assurer leur fonctionnalité ;
c) assurer une gestion des milieux naturels conformes à leur objectif de protection et en réservant des espaces dévolus à la biodiversité, notamment sur les rives ;
d) renforcer la qualité environnementale, paysagère et la présence de la nature au sein des localités, des secteurs urbains, suburbains et des villages ;

e) promouvoir un développement équilibré entre fonctions de loisirs et préservation des milieux naturels et des paysages des rives du lac.

Les éléments traditionnels et caractéristiques du paysage de Terre Sainte

Les haies

Autrefois, les haies répondaient à divers usages ; protéger les parcelles des intrusions ou les clôturer pour parquer le bétail. Elles étaient formées par des espèces sauvages indigènes prélevées dans l'environnement immédiat. Denses et très diversifiées, les haies procuraient une multitude de sous-produits, valorisés par l'économie domestique rurale (fourniture de bois de feu et de bois d'œuvre, baies, oléagineux, fourrage, liens, etc.). Leurs fonctions agronomiques ont été mises en évidences par les agronomes dès le 18e siècle. Stabilisation des sols, facultés drainant, protection contre les déchaînements éoliens en font partie.

Généralement, on distingue trois types caractéristiques de haies. La haie haute, haie vive comportant une strate arbustive complète rehaussée en ordre irrégulier d'arbres de haut jet – chênes, frênes, saules notamment - ; la haie basse, haie arbustive diversifiée composée d'arbustes et d'arbres à développement limité, la haie productrice, haie basse, structurée par des arbres de rente disposés en alignement – fruitiers, noyers par exemple.

Si aujourd'hui quelques haies ou lambeaux de haies émaillent encore les terres agricoles, c'est paradoxalement dans la zone urbanisée qu'elles se sont le mieux maintenues. Témoins du patrimoine paysager caractéristique de Terre Sainte. Elles sont pourvoyeuses d'esthétique paysagère, mais remplissent surtout des fonctions biologiques et conservatoire importantes – refuge, habitat et couloir de déplacement - pour de nombreuses espèces sauvages, animales ou végétales.

Founex, Reliquats de structure bocagère – Tannay, Vestige d'une haie bocagère- Commugny, une ancienne haie rehaussée de chênes sauvée par un léger accident de terrain.

Hormis les arbres de rentes qui sont parfois des espèces ou des variétés cultivées, les haies traditionnelles sont formées d'essences sauvages indigènes locales.

Le maintien des vestiges et la restauration ciblée de l'ancienne structure bocagère, notamment à l'interface de l'espace public et privé est essentiel pour renforcer l'identité paysagère de Terre Sainte par des traits paysagers forts.

Les cordons boisés

Le cordon boisé peut être considéré comme une forme de haie, peut-être la plus aboutie, assurément la mieux conservée en Terre Sainte. Plus « généreux et épais » que la plupart des haie, il souligne le tracé d'un cours d'eau, naturel ou dérivation. Dans les encaissements, il peut prendre des mesures considérables et intégrer des milieux connexes tels que prés et pâtures. La présence de l'eau en fait un vecteur privilégié pour certaines espèces animales inféodées aux milieux humides et pour les espèces végétales hydrophiles.

Entre le piémont jurassien et le lac, leur longueur, leur articulation et leur disposition dans le territoire en font des éléments-clefs du maillage écologique, du continuum des milieux naturels de la région. En tant que tels, ils sont à préserver, valoriser et renforcer dans le cadre du développement paysager de Terre Sainte.

Au passage de Tannay, le Nant prend ses aises dans son petit vallon où l'accompagne une jeu de prairies et de pâtures.
Le cordon boisé du Nant, une des structures paysagères principales de Commugny, s'étire et s'étiole jusqu'à disparaître totalement dans la région de Montagny.

Les allées et les alignements d'arbres

Les allées et alignements d'arbres, souvent de rente - pommiers et poiriers à cidre, noyers, peut-être aussi des châtaigniers – mais aussi de chênes ou de saules valorisaient les abords des voies publiques avant que diverses raisons – gels de 1836 et 1956, mesures de lutte contre l'alcoolisme prises dès les années '50 du siècle dernier, essor de la culture en basse-tige - ne les fassent presque disparaître du paysage de Terre Sainte, n'en laissant que de modestes reliquats.

Promouvoir la plantation d'allées et d'alignements d'arbres de rente traditionnels, c'est faire revivre des formes paysagères spécifiques et majestueuses, accompagnant les voies et chemins. C'est aussi enrichir ce paysage et promouvoir le bien-être par la force de l'esthétique paysagère, occasion de retrouver des formes, des couleurs et des goûts tombés dans l'oubli.

Le Plan cadastral de Founex de 1817 donne une représentation détaillée de l'Allée de Bossey, incontestable perle des allées d'arbres de la région ; les ombres des arbres indiquent les différentes essences qui la composent (ACV, détail).
L'allée de Bossey aujourd'hui.
L'allée mixte de châtaigniers et de tilleuls à Belle Ferme articule son souple tracé à celui, plus décidé de la célèbre allée de Cormiers qui accompagne l'accès principal du Domaine, Founex.
Plus modestes que celles des grands domaines devaient être les formations fruitières liées aux fermes agricoles ; ici un bel alignement haute-tige à Mies.

Les vergers haute-tige et les arbres de rente

Les arbres de rente n'ont pas été cultivés qu'en alignements le long des routes. Historiquement, la plupart des vergers étaient implantés à proximité immédiate des lieux d'habitat. Regroupés en couronne autour des villages, le verger constitue un élément central du paysage traditionnel de Terre Sainte, également par son implication dans l'économie de subsistance.

De nombreuses traces de cette abondance sont encore visibles autour des fermes, imbriqués à l'habitat et aux dépendances, comme au sein des grandes propriétés. Souvent sur le déclin, les formations de fruitiers haute-tige et autres arbres de rente exhalent un sentiment de nostalgie et d'abandon.

Revitaliser les vergers traditionnels de la Terre Sainte participe concrètement à l'inscription du territoire dans la durabilité. C'est aussi l'occasion de mettre en collection les particularités locales, essences rares et variétés anciennes ou écotypes locaux. Le lieu-dit « La Châtaigneraie » nous en rappelle une, presque disparue aujourd'hui.

Existait-il aussi des vergers de noyers ? Même s'il n'en reste aujourd'hui aucun l'attestant formellement, c'est probable, tant l'huile de noix a joué un rôle important dans les campagne autrefois et pas seulement pour l'alimentation.

Reliquats de verger à Bogis-Bossey.
La Corme, fruit rare et peu connu, une des particularités de la Terre Sainte se trouve dans les allées de Veytay et de Belle-Ferme, mais aussi dans certains vergers de particuliers.
Le châtaignier, un autre arbre de rente devenu rare en Terre Sainte qui mériterait un peu plus d'attention.

Les prés et pâturages

Depuis des siècles, les « herbages » font partie du paysage de Terre Sainte. Ils se déclinent en milieux prairiaux divers, caractérisés par leur degré d'affinité avec l'humidité, mais aussi en fonction de l'utilisation qui était faite de leur production; prairies de fauche, pâturages ou surfaces à litière.

Les conditions biogéographiques prévalant en Terre Sainte limitent à trois grands types les formations prairiales liées directement à l'exploitation agricole susceptibles de s'y développer, à savoir les prairies de fauche de basse altitude, les prairies mi-sèches et les prairies humides.

> Les prairies de fauche de basse altitude, aussi appelées prairies à fromental - scientifiquement « Arrhenatherion » - occupent des sols fertiles et composent un tapis dense dominé par de hautes graminées. Soumises à un régime de fauche traditionnel,

soit au maximum 2 coupes par année (foin et regain), elles peuvent contenir de nombreuses espèces, parfois plus de 40.

> Les prairies mi-sèches, sont des milieux riches en fleurs situés sur des terrains ensoleillés, bien drainés et pauvres en azote. Ces prairies sont regroupées sous la dénomination de « Mesobromion ». Elles forment des tapis herbacés de faible hauteur, dominé par des espèces résistantes à la sécheresse. Il n'est pas rare qu'elles regroupent plus de 60 espèces.

> Les prairies dites humides s'installent sur des terrains soumis à de fortes variations d'humidité. Elles forment des tapis denses, extrêmement diversifiés, abritant de nombreuses plantes rares. Leur production est souvent utilisée comme litière pour les animaux de ferme.

Le Plan de délimitation entre le Pays de Gex et le Bailliage de Nyon de 1774 montre l'abondance des prairies et pâtures, parfois très humides qui accompagnait entre Crassier et Chavanne-des-Bois, le cours médian de la Versoix (ACV, détail). Les mentions « En Praz bovy », « praz du Commun », « Grand praz », « Pras des Sangsues », « Aux Léches » ou « Aux Golettes » renseignent sur leur usage ou sur leur nature.
Le « Mesobromion » de La Druvière (Mies) élément d'importance régionale.

La Terre Sainte connaît aujourd'hui encore de nombreuses prairies, mais seulement une partie congrue d'entre elles peut être qualifiée de caractéristique et traditionnelle. Les autres sont issues de semis récents de mélanges fourragers modernes, pauvres en espèces et conduites de manière intensive.
Les grandes propriétés ont joué un grand rôle dans la conservation de prairies « originales » en Terre Sainte. Leurs parcs et jardins ont gardé plusieurs unités de grande valeur, dont l'une a même été inscrite à l'Inventaire des prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS). La conservation de ces milieux s'impose, en regard de la rareté qu'ils ont acquise sur l'ensemble du Plateau suisse et de l'unicité potentielle du bagage génétique des populations de plantes qui les composent.
Dans l'optique du redéploiement du patrimoine prairial de la région, ces milieux originaux peuvent servir de sources de semences locales pour l'ensemencement de nouvelles prairies, notamment celles destinées à la compensation écologique dans l'agriculture.

Les bois
Les bois et forêts occupent environ 20% du territoire de Terre Sainte et constituent donc un de ses éléments paysagers majeurs. Longtemps exploités, voire sur-exploités sur le mode du taillis, ils ne présentaient pas la compacité, encore renforcée par l'embroussaillement des clairières, qu'on leur reconnaît aujourd'hui, définie par des lisières nettes et rectilignes, dépourvues en général de strate arbustive suffisante.
S'il n'est pas pensable de revenir à la situation de l'ancien régime, il est tout-à-fait envisageable d'augmenter la qualité de l'interface bois / zone agricole, par la revitalisation de clairières en voie de fermeture d'une part et par la re-qualification des lisières les mieux

exposées d'autre part. Quelques travaux de nature forestière, étagement raisonné ou création d'échancrures, sont susceptibles de redonner plus de souplesse et d'accroître la qualité fonctionnelle des lisières.

Le Plan de délimitation entre le Pays de gex et le Bailliage de Nyon de 1774, ici « En Péguey », illustre aussi l'état des bois de Terre Sainte à la fin du 18e siècle, souligné par la mention « Bois en Buissons au Seigneur Baron de Coppet ».
Lisière rectiligne à Commugny, potentiel de revitalisation élevé.
Lisière rectiligne le long de la Versoix, potentiel de revitalisation élevé.

Les arbres isolés

La plupart des arbres isolés relevés sur le terrain aujourd'hui sont des reliques des haies arborescentes disparues. De nombreux documents anciens attestent cependant qu'ils furent autrefois beaucoup plus nombreux et que, situés à l'intérieur des parcelles, offrant leur ombre au bétail dans les pâtures, mais aussi au laboureur ou aux équipes de moissonneurs à l'heure de la pause, ils remplissaient nombre de fonctions agronomiques tombées en désuétude.

Aujourd'hui, ces arbres monumentaux sont des chênes, des fruitiers haute-tige, des noyers exceptionnellement des châtaigniers. Points de repères, ils sont visibles de loin, ponctuent le paysage et marquent le territoire. Ils sont aussi porteurs de génomes qui peuvent être intéressants, anciennes variétés reconnues ou variétés locales sans noms.
Leur re-plantation en limite de parcelle, en plein champ ou à la croisée des chemins et voies de communication favorise un paysage diversifié et le maintien sur le long terme d'éléments paysagers imposants.

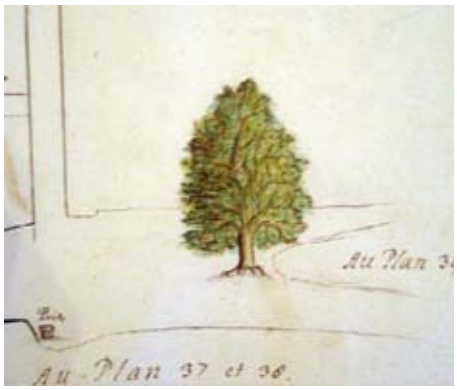

Les Plans géométriques des territoires de Coppet, Founex, Chattagneriaz et Gachet, montrent qu'en 1700les arbres isolés, à l'image de ce « chattagnier » marquaient déjà les croisées importantes des chemins, mais aussi soulignaient les limites de juridiction, en l'occurrence celle séparant Founex de Céligny (AC Coppet, détail).

Le vénérable Poirier de la route des Chatonnays signifie la limite séparant les communes de Tannay et Commugny.

Le Chêne centenaire des Grèves est aujourd'hui bien isolé au sein des terres remaniées de Commugny.

Le Saule des Moulins à Tannay, mémoire de terres autrefois humides.

Le Tilleul, tels qu'il apparaît dans les Plans géométriques des territoires de Coppet, Founex, Chattagneriaz et Gachet, dominant ici la place du village de Founex en 1700, tint vraisemblablement la fonction d'arbre à palabres dans beaucoup de village et hameau de la région (AC Coppet, détail).

5.3.2 Les valeurs biologiques et les milieux naturels de Terre Sainte

La biodiversité tant faunistique que floristique est un bien public dont la conservation est pourtant étroitement dépendante de l'action individuelle. Même si la protection de la nature est une tâche fédérale, déléguée aux cantons, la région et les communes peuvent prolonger et surtout adapter aux spécificités de son territoire les grandes orientations définies aux niveaux supérieurs. Ce faisant, elles donnent un sens à leurs propres agissements et aux efforts consentis par sa population.

La diversité biologique ou biodiversité s'exprime au niveau de la variété et de la typicité des milieux rencontrés – naturels ou non-, du nombre d'espèces animales et végétales y prospérant et, à l'intérieur de celles-ci, par les différences entre les individus d'une même population.

La biodiversité domestique locale, à savoir les variétés d'arbres fruitiers et de rente, fait également partie du patrimoine collectif régional. Sa sauvegarde, notamment par le biais de la revitalisation des valeurs paysagères traditionnelles, fait partie des responsabilités qui incombent à la région.

Les principaux inventaires

La Terre Sainte comprend de nombreux objets inscrits dans divers inventaires d'importance nationale ou régionale qui témoignent des qualités paysagères et naturelles, faunistiques et floristiques, de la région de la Terre Sainte.

Leurs objets souvent se superposent, tout ou en partie, en fonction des spécificités de

chaque inventaire. Cette accumulation de qualités est un signe supplémentaire de leur importance. Deux cartes donnent une représentation spatiale de ces valeurs, l'une consacrée aux objets recensés par les inventaires fédéraux et l'autre faisant la synthèse des objets inscrits dans les inventaires cantonaux.
La table ci-dessous énumère les inventaires pertinents pour la Terre Sainte consultés et nomme les objets majeurs recensés.

Document	**Importance**	**Abréviation**	**Objet**
Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale	National	IFP	1207 - Marais de la haute Versoix
Inventaire fédéral des bas-marais d'importance nationale	National	IBM	1467 – Grand Bataillard
Inventaire des zones alluviales d'importance nationale	Nationale	IZA	118 – Grand Bataillard 301 – Les Iles de Bogis
Inventaire des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale	Nationale	SRB	213 – Les Bidonnes 224 – Bois de Porte; Les Dailles 225 – Grand Bataillard
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs	Nationale	PPS	La Druvière - Mies
Inventaire fédéral sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale	Nationale	ROEM	116 - Mies / Versoix (VD, GE)
Inventaire des corridors à faune d'importance régionale	Cantonale	CFV	4 réservoirs à faune 1 couloir à faune
Inventaire cantonal des biotopes 1979-82	Cantonale	BVD	Nombreux objets
Inventaire cantonal des réserves de faune	Cantonale	RFA	3 objets
Inventaire des prairies maigres du canton de Vaud, 1989	Cantonale	PM	9 objets
Réserves naturelles	Cantonale	RN	3 objets
Réserves naturelles publiques	Cantonale	RNP	3 objets
Réseau écologique national	National	REN	1 objet (bloc erratique)
Inventaire des monuments naturels et des sites	Cantonale	IMNS	1 objet (Gouille Marion)

Certains milieux caractéristiques ou certaines valeurs paysagères typiques de la Terre Sainte, non retenues par les inventaires, complètent, à l'instar des vergers traditionnels, des allées, alignements et spécimens isolés d'arbres indigènes ou de rente, ce tour d'horizon des valeurs dites naturelles de la Terre Sainte.

Le réseau hydrologique et les zones humides

La Terre Sainte se distingue par un réseau hydrologique d'une relative simplicité, composé, à l'exception de la Versoix qui draine les eaux des territoires situés au-delà de l'autoroute, de ruisseaux ou de nants aux cours intermittents grosso modo parallèles entre eux et perpendiculaire à la rive du Lac. Ce tableau est enrichi par les dérivations de la Versoix, Grenier ou Nant de Courtenaud dont les débits plus stables étaient autrefois destinés à entrainer les roues des moulins.

Ces rivières forment des corridors aquatiques et forestiers (rypisilves). Par endroits amples et abondants, ils sont ailleurs très réduits, voir inexistants.

Les Grands Marais tels qu'ils apparaissent sur le Plan de délimitation entre le Pays de Gex et le Bailliage de Nyon de 1774.

La revitalisation de ces corridors est nécessaire au maintien ou au rétablissement fonctionnel des réseaux biologiques entre Lac et autoroute, puis, au-delà, jusqu'au Piémont jurassien. En ce sens, le périmètre de Terre Sainte, partie intégrante « du corridor biologique de Vesancy-Versoix » projeté dans le cadre de l'Agglomération franco-valdo-genevoise représente un élément-clef du futur «continuum biologique» entre le Léman et le Piémont jurassien.

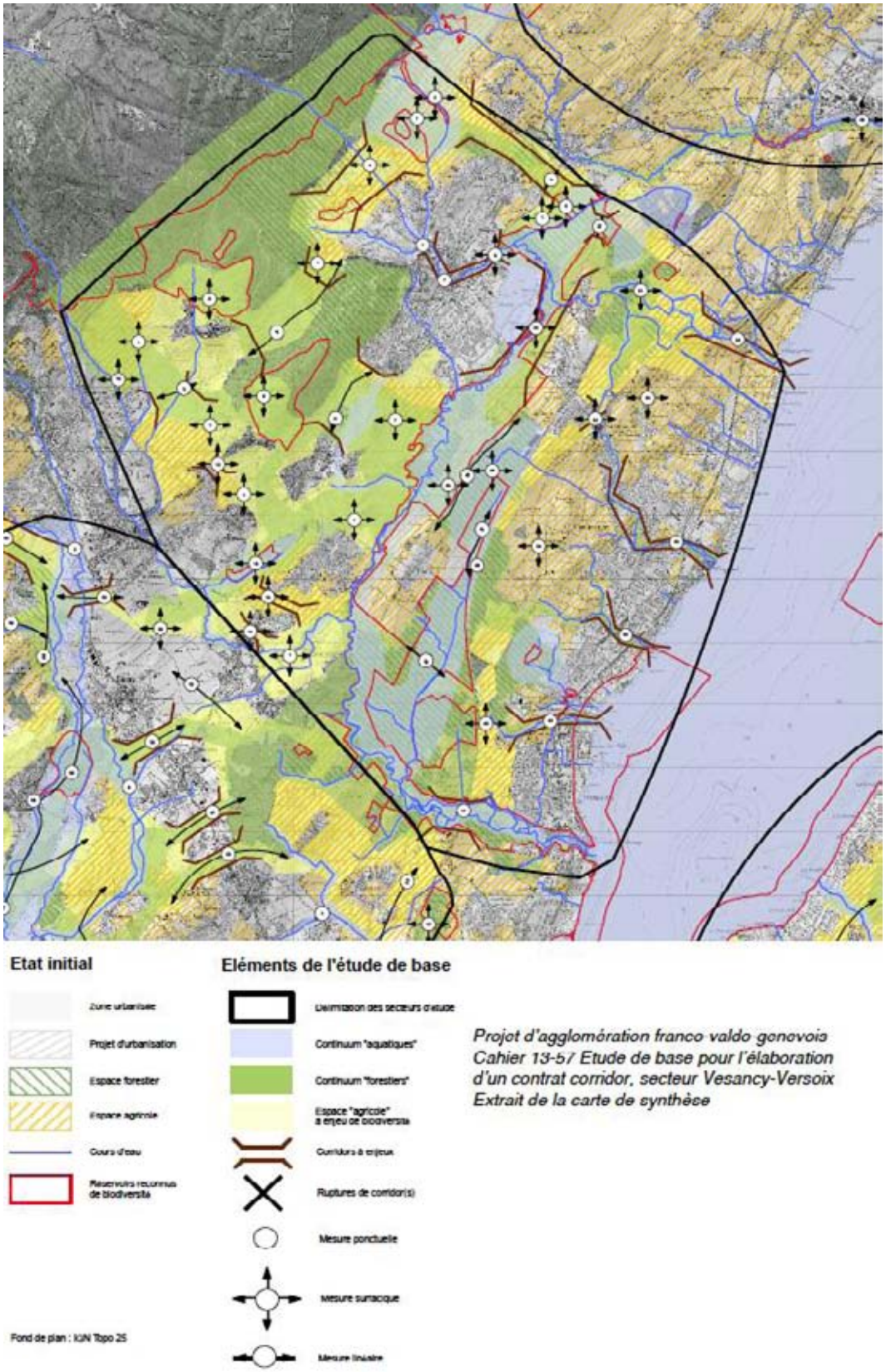

Projet d'agglomération franco valdo genevois
Cahier 13-57 Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridor, secteur Vesancy-Versoix
Extrait de la carte de synthèse

La création de zones tampons, de milieux connexes le long des cours d'eau et l'adaptation des modes de gestion des espaces riverains, surtout en zone urbanisée, sont susceptibles de contribuer grandement à la réalisation de cet objectif
Ce réseau hydrologique est en lien direct ou indirect avec un ensemble de zones humides d'importance régionale et nationale abritant des espèces animales ou végétales protégées et clairement identifiées.
Au nord-ouest de l'autoroute, une bande de terres agricoles adossée à la Versoix, coïncide avec une légère dépression de la topographie. L'intérêt biologique de cette zone est reconnue de longue date tant au niveau national que cantonal pour ses zones humides. Parmi celles-ci, citons les marais de la Versoix et le bas marais d'importance nationale n°1467 « Grand Bataillard » ainsi que les Bois de Portes et Bois ruinés.
Les prairies humides ou à litière liées permettent la nidification d'espèces remarquables comme la Rousserolle verderolle, alors que le loriot ou le gros-bec fréquentent les secteurs boisés. Enfin, sur l'ensemble on peut observer une flore remarquable inféodée aux milieux humides et marécageux. Relevons parmi les lépidoptères, la présence dans ce secteur des Azurés des mouillères, de la Sanguisorbe et des Paluds. Les petits bois humides connexes permettent le maintien d'un batracien menacé, le Sonneur à ventre jaune.
Au sud-est de l'autoroute un autre secteur d'importance, favorable aux milieux humides, est à signaler. Il s'étend du bois Baron au bois Ridaud à Veytay et se caractérise par un réseau hydrologique relativement dense constitué de cours d'eau et fossés, la plupart intermittents, accompagnés au milieu ouvert de cordons boisés et autres zones tampons. Il inclut des éléments aussi important que la Gouille Marion par exemple (IMNS décision de classement no 20).

Zone humide et étang, Bois Baron. La Gouille Marion est recencée sur le plan cantonal comme « réserve naturelle publique ».

Les clairières
Oublié au fond des bois à tendance humide de la commune de Chavanes-des-Bois, un chapelet d'anciennes clairières à fort potentiel biologique vient compléter l'éventail des milieux constitutifs du réseau hydrologique. Profitant du sol argileux et des importantes variations d'humidité dues au battement de la nappe phréatique, elles présentent des conditions particulièrement favorables aux Molinion, ces prairies autrefois exploitées pour la litière, plus rarement pour l'affouragement. Leur richesse floristique potentielle est énorme et comprend la Grande pimprenelle (Sanguisorba officinalis) plante clef du cycle de vie des Azurés des Paluds et de la Sanguisorbe, papillons menacés sur le plan national.
En voie d'embrousaillement accéléré, ces clairières présentent aussi un fort potentiel de revitalisation, peu onéreux de surcroît. Leur réhabilitation permettrait de sauvegarder des milieux caractéristique de la région devenus très rares, ainsi que la faune qui leur est lié, mais aussi de répondre aux recommandations du Plan d'action national spécifique à l'Azuré de la Sanguisorbe du Groupe de travail Swiss butterfly conservation.

La fermeture des clairières procède de l'avancée spontanée des lisières, mais aussi de l'embuissonnement rapide du milieu prairial rendu possible par l'arrêt de l'exploitation agricole.À Chavannes-des-Bois, cette clairière envahie par le Solidage est l'un des derniers lieu de Terre Sainte où a été observé l'Azuré des Paluds ; elle abritait autrefois une prairie à Molinie très diversifiée, recensée dans l'Inventaire des prairies maigres du Canton de Vaud.

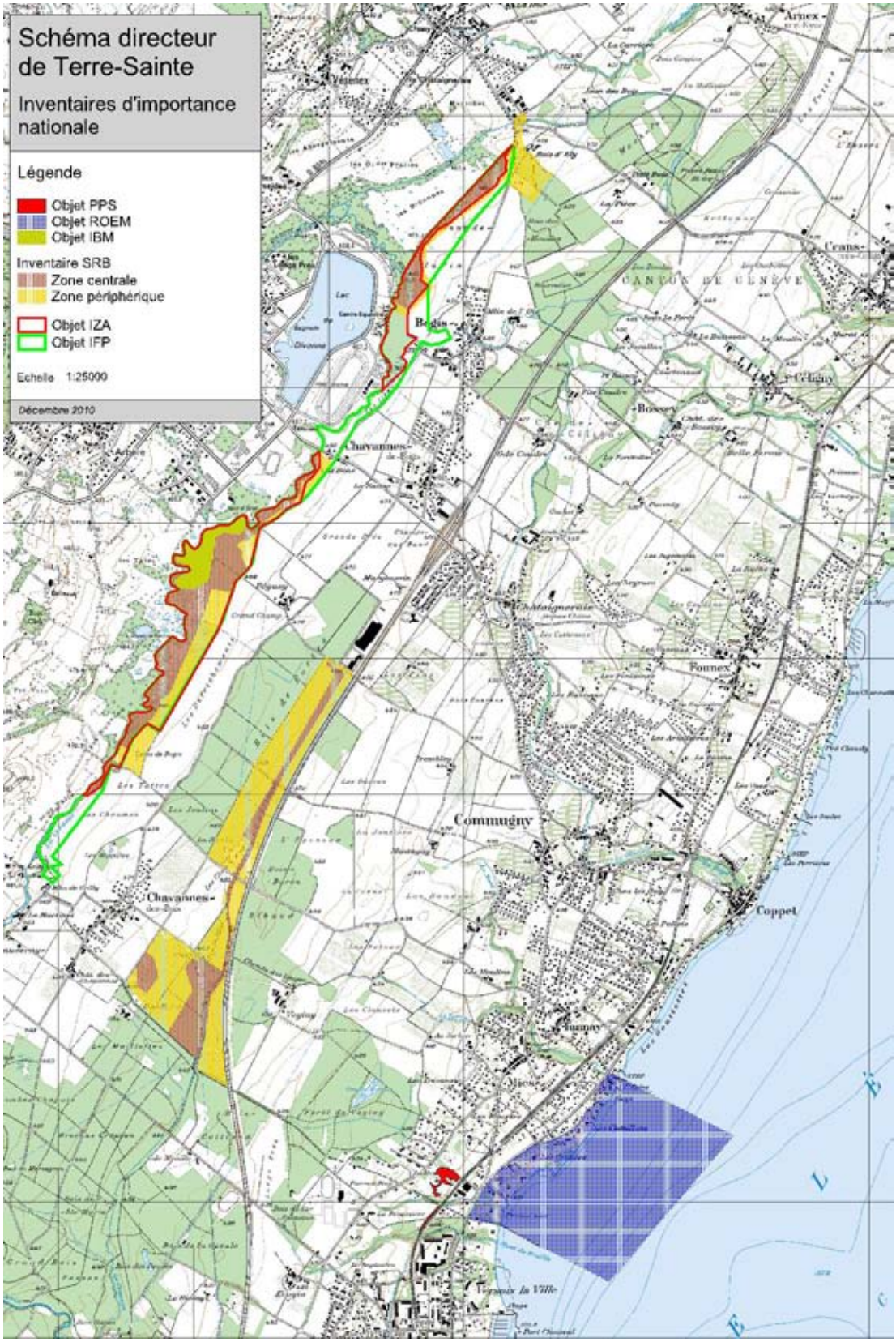

Carte des inventaires nationaux (voir abréviations p.71)

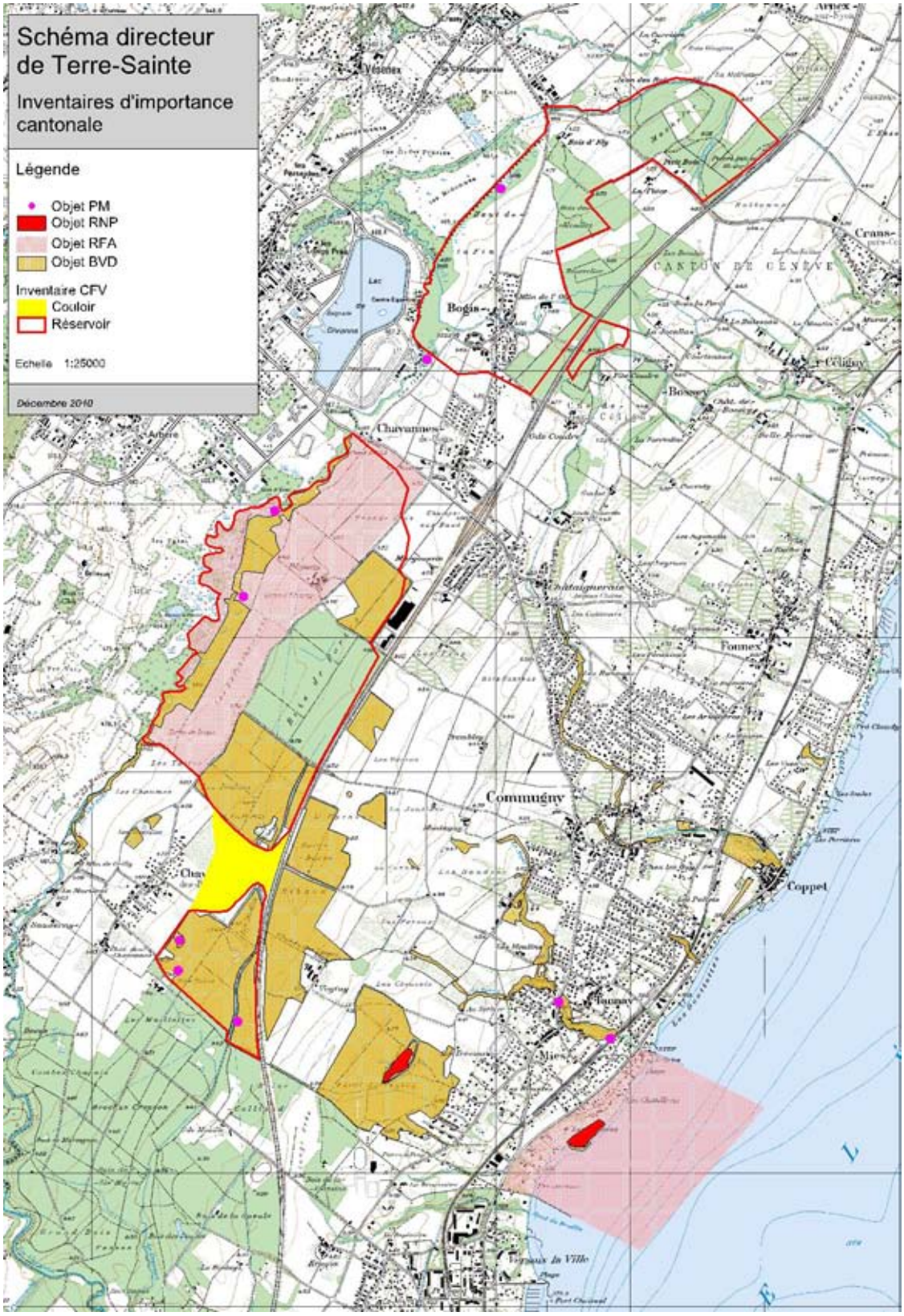

Carte des inventaires cantonaux (voir abréviations p.71)

5.3.3 Les valeurs agro-environnementales de la TS

Depuis 2008, le Réseau écologique de Terre Sainte (RE OQE-TS) est entré dans sa phase de réalisation. Basé sur la nouvelle Ordonnance sur la qualité écologique et la mise en réseau des surfaces de compensation écologique (OQE) et son règlement d'application cantonal, il poursuit des objectifs biologiques, floristiques et faunistiques, précis. Ces deux types d'objectifs sont articulés avec des engagements plus fondamentaux, exprimés en termes de respect des valeurs paysagères traditionnelles de la région et de valorisation des ressources génétiques locales.

Le Demi-deuil fait partie des espèces caractéristiques cibles du RE OQE-TS

Plus de 25 agriculteurs de huit communes de Terre Sainte participent à cet effort collectif en faveur du paysage et de la biodiversité. Au terme des six premières années de réalisation, le réseau devrait compter plus de 160 surfaces de compensation écologiques, totalisant pas moins de 100 hectares. Ces surfaces, consacrées à des milieux semi-naturels, bénéficient d'un mode de gestion extensif et ne reçoivent à ce titre aucun apport d'engrais ou de pesticides. Les herbages extensifs, prairies, pâturages ou prés à litière, en constituent la majorité avec près de 90 hectares, le reste se répartissant en haies et bosquets et en quelques rares jachères florales ou tournantes.
Ces surfaces de compensation écologique seront structurées par la plantation de près de 700 arbres, fruitiers et indigènes, en vergers haute-tige, allées ou alignements et quelques 21'000 buissons arbustifs qui formeront haies et bosquets.

La carte « Surface de compensation écologique et valeurs paysagères » montre la répartition spatiale de ces différentes mesures. On y lit très facilement en dégradé du jaune au rouge, l'effet de structuration du paysage qu'amènera le RE OQE-TS pour la région. On y voit également l'effort des agriculteurs de Terre Sainte pour la biodiversité, puisque l'ensemble des classes de SCE « Amélioration » et « Nouvelles » vise l'obtention de la qualité écologique selon l'OQE dans un délais de 6 ans. A souligner est encore la contribution des surfaces de compensation écologique à « l'épaississement », par des surfaces tampon, des structures naturelles – bois, rypisilves et à leur mise en réseau, ainsi que celle, à l'instar des vergers haute-tige anciens, des autres valeurs paysagères.

En mai 2010, débourrement d'une jeune haie vive rehaussée de chênes à Tannay, première réalisation de ce type du RE OQE-TS. En août 2010, amélioration qualitative, avec des semences locales, d'une prairie humide dans la région de Péguey. En mai 2009, levée d'une prairie de fauche traditionnelle, ensemencée en juin 2008 à Montagny (Commugny).

Les résultats attendus du RE OQE-TS seront amplifiés par la réalisation de mesures paysagères complémentaires dans le cadre du Projet de développement régional agricole ECO_Terre_Sainte (PDRA ECO-TS) appelé à se développer ces prochaines années sur la base de l'Ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (OAS). Ces mesures portent sur la revitalisation des lisières bien exposées, la réhabilitation de clairières à fort potentiel écologique dans les forêts situées à Chavannes-des-Bois, ainsi que sur la plantation d'environ 110 arbres et 3000 buissons en haies ne répondant pas strictement aux exigences de la compensation écologique.

La fonction productrice de l'agriculture, primordiale dans cette région, fait l'objet de différents projets de mise en réseau (paniers Terre Sainte notamment), dans le cadre du PDRA ECO-TS, piloté par un groupe d'agriculteurs de Terre Sainte.

Une coordination entre les différents groupes d'acteurs, aménagement-agriculture-réseau agro-environnementaux-corridors biologiques, se met en place dans le cadre du schéma directeur de Terre Sainte, poursuite des travaux et chantiers.

En décembre 2009, mise en place d'une très ambitieuse formation de chênes en marge des terrains de polo de Veytay (Mies), première mesure paysagère réalisée du PDRA ECO_TS)

La mise sur pied, dans le cadre du PDRA ECO_TS, d'un réseau équestre régional, reliant entre eux l'ensemble des manèges et écuries, sera aussi l'occasion d'aménagements paysagers - haies, alignements d'arbres - , afin d'offrir des repères clairs, mais aussi des protections aux cultures ou des écrans de sécurité pour les cavaliers
Ensemble, ces initiatives doivent concourir à un redéploiement paysager cohérent sur le plan régional et ancré dans l'histoire du territoire de la Terre Sainte. Le prolongement de ses principes dans les zones urbanisées constituerait un aboutissement exceptionnel.

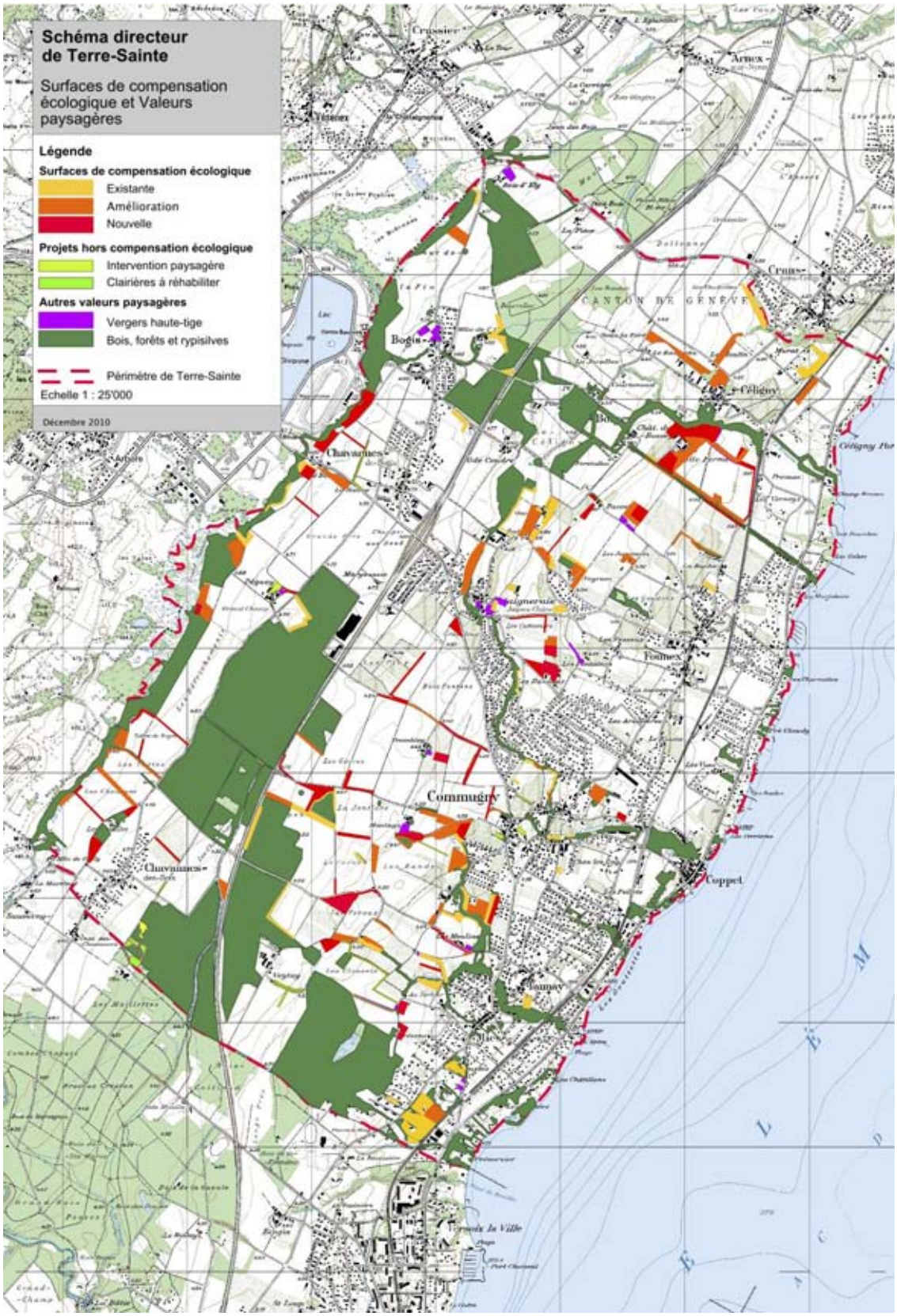

Carte des surfaces de compensation écologique

VI. La mise en œuvre

6.1 Les chantiers
Une mission de concrétisation

Le schéma directeur fixe les objectifs stratégiques. Il intègre les projets importants de Terre Sainte et les études régionales « Lignes de bus » et « Assainissement des jonctions autoroutières ». La mise en œuvre des thématiques du SDTS requiert par contre l'organisation de « chantiers » débouchant sur des projets concrets.
Actuellement quatre domaines où le travail doit se poursuivre afin d'assurer une progression commune vers les buts fixés par le SD.

Le développement d'un nouveau « bourg »
Le développement du pôle stratégique de la gare de Terre Sainte (PDL « gare de Coppet » et « En la Fin ») et l'évaluation des conséquences de cette croissance pour la Terre Sainte, voire la région, demandent une coordination accrue.
Plusieurs directions de travail à organiser :

- la plateforme multimodale, un projet d'intégration de toutes les dimensions mobilité afin d'en faire un lieu performant et fonctionnel,
- la concrétisation des PPA et des règles de développement des quartiers mixtes, denses, intégrant les valeurs patrimoniales et paysagères.
- le positionnement socioéconomique du pôle stratégique et l'élaboration des conditions cadres du développement des entreprises, des services, des coordinations, des synergies.

Le développement de la zone de la jonction autoroutière
C'est un site aux nombreux enjeux, développement des activités, difficulté des liaisons, nuisances de trafic, éclatement et difficulté de fonctionnement, qui requiert une réflexion intégrative et qualitative.
Plusieurs directions de travail à organiser :
- l'enjeu du développement de l'emploi et de sa bonne localisation doit être conduit à l'échelle de l'intercommunalité, par une étude des conditions cadres d'accueil des entreprises pour le secteur de la jonction autoroutière,
- la maîtrise des relations complexes entre les différentes pièces jouxtant la jonction, le centre commercial, le quartier de villa et l'hôtel, les zones artisanales et d'activités de Chavannes-de-Bogis et de Founex, ainsi que le nouvel hôtel, le village de Chavannes-de-Bogis, le hameau de Châtaigneriaz et l'Ecole internationale.

L'interaction des réseaux modes doux et agro-paysagers, l'accompagnement des études « Corridor Vesancy-Versoix »
L'étude agro-paysagère promeut la mise en réseau écologique et la protection de la diversité des espèces. Ce travail concret doit se coordonner aux autres réseaux à créer et/ou développer, les itinéraires modes doux et équestres et proposer un plan de mise en œuvre avec des priorités, un calendrier.
Le suivi de l'évolution de l'étude du corridor biologique, (étude du projet d'agglomération, étude cantonale)

L'accompagnement des études régionales, Réorganisation des lignes de bus et mesures d'accompagnement
Cinq lignes de bus seront mises en service à partir de la ligne Gex-Divonne-Coppet. Un travail sur la voirie (sites propres), l'espace public, les arrêts, les accessibilités doit être coordonné à l'échelle de la Terre Sainte pour lui donner cohérence et efficacité.

6.2 La gouvernance

Le schéma directeur est la base de la mise en œuvre. Le succès de cette mise œuvre concertée et coordonnée dépendra de la capacité des autorités communales à se doter d'une structure de suivi compétente.

Trois nécessités :

- *Le partenariat.* Tous les projets d'importance (selon une liste de critères à établir) doivent faire l'objet de discussion au sein de la Terre Sainte. Les objectifs que les communes se sont fixé dans le Schéma directeur, ainsi que la coordination urbanisation / transports (mobilités) / environnement, doivent être poursuivis dans la mise en œuvre. Les organes de pilotage politique et technique du SDTS établissent ces règles ensemble, ainsi que les modalités d'application. Chaque commune porteuse de projet sollicite ses pairs pour une évaluation de leur conformité.

- *Un Bureau de coordination*. Ce bureau de coordination politique est une structure légère institutionnalisée, prolongement du COPIL, qui garantit la continuité de la mise en œuvre des intentions, des projets et des chantiers qui découleront du SDTS. Sa mission est de contrôler et de coordonner les projets en cours avec les municipalités et l'information afférente, de veiller à l'harmonisation des règlements de construction et à la mise en œuvre des projets intercommunaux, comme la politique de préservation de la qualité de la vie et du patrimoine qui sous-tend le SDTS, les affectations pertinentes des terrains et des activités, la hiérarchisation du trafic, les lignes de bus, la modération du trafic et du stationnement, la mobilité douce, l'agro-paysager et la documentation concernant les valeurs patrimoniales. Cette structure effectue le monitoring du territoire sur toutes les questions de zones à bâtir et sur la mobilité afin de pouvoir ajuster la cible au fil du temps et mettre à jour le SDTS.

- *Une assistance à la maîtrise d'ouvrage.* Cette assistance technique est chargée de garantir la pérennité des concepts et de promouvoir l'actualisation du SDTS sur les opérations concrètes ou en projet. Un urbaniste conseil mandaté par les communes en collaboration avec les partenaires exerce cette mission d'assistance. Il s'agit de conseiller et d'assister professionnellement les différentes maîtrises d'ouvrage pour assurer la cohérence des différentes opérations avec les objectifs du Schéma directeur de Terre Sainte et des planifications supérieures. Ce conseiller participe au groupe technique partenarial de suivi du SDTS. En cas de fusion des communes de Terre Sainte, un Service du développement territorial de la nouvelle commune sera créé qui assumera le rôle de conduire les planifications en coordination avec l'échelon régional et cantonal.

**Le SDTS un plan de référence évolutif,
un outil de coordination**

"un plan" parce qu'il prend la forme d'une représentation cartographique et parce qu'il donne une vision à long terme du territoire de Terre Sainte ;

"de référence" parce que l'élu, le concepteur et l'habitant doivent pouvoir s'y référer pour établir un règlement, négocier un projet ou adresser une demande ;

"évolutif" parce que la vision proposée en 2011 n'est pas figée une fois pour toutes mais demande à être précisée et actualisée à mesure que le territoire évolue et que des projets se réalisent.

Ce plan de référence, s'il est effectivement actualisé en temps réel, devient un réel outil de coordination.

Ce plan de référence évolutif constitue la base d'une stratégie d'ajustement ou de réadaptation des PDCom et des PGA de chaque commune aux objectifs élaborés en commun.

Conseil régional du district de Nyon
10, rue du Marché — 1260 Nyon
Téléphone 022 361 23 24 — Fax 022 361 23 02
www.regionyon.ch